Rapport Annuel

2023

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets





UNIVALOM, acteur reconnu du territoire, met en œuvre des solutions modernes et innovantes pour la gestion quotidienne des déchets. Par une approche pédagogique et un accompagnement constant, notre ambition est de susciter l'adhésion des citoyens, et de renforcer notre impact à l'échelle locale.

L'année 2023 a été marquée par l'ouverture de l'accès de notre Unité de Valorisation Énergétique à la Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA) pour le traitement de leurs déchets.

Cette étape majeure ouvre la voie à une restructuration historique du schéma de traitement des déchets pour l'ouest du département en accentuant la synergie entre les intercommunalités pour une gestion autonome et innovante de nos déchets.

Pàrmi les réalisations majeures de cette année, nous avons pris en charge la gestion de trois nouvelles déchèteries situées dans le très haut pays. Ces infrastructures sont essentielles pour renforcer notre maillage territorial et répondre aux besoins spécifiques de ces zones et ainsi fournir des services de proximité et de qualité à tous nos usagers.

Une autre initiative notable est l'opération "Je donne mon électroménager". Déployée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lérins (CACPL) au dernier trimestre 2023, cette action est étendue à Mouans-Sartoux et à certaines communes de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) depuis le début de 2024. Ce projet vise à encourager les dons d'électroménagers en bon état, favorisant ainsi leur réutilisation et contribuant à une économie circulaire.

En juin 2023, nous avons approuvé le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets 2023-2028. Ce plan ambitieux, élaboré en concertation avec nos partenaires et les citoyens, trace les grandes lignes de nos actions futures pour réduire significativement la production de déchets sur notre territoire.

Que ce soit dans le domaine de la restauration avec le projet « En boîte le plat ! » ou dans celui du sport avec la création d'une filière dédiée à la valorisation des articles de sports et de loisirs, Univalom propose un éventail d'actions concrètes pour promouvoir des pratiques plus durables et respectueuses de l'environnement au auotidien.

Enfin, nous avons présenté, dans le cadre d'une importante campagne de communication, notre stratégie pour accentuer encore le compostage. Cette campagne vise à sensibiliser et à accompagner les citoyens dans la valorisation des biodéchets en proposant des solutions de compostage adaptées aux environnements urbains comme aux communes du moyen et de l'arrière-pays.

Les actions menées cette année témoignent de la pertinence de notre approche et de la détermination de nos équipes. Notre expertise, la qualité de nos équipements et la collaboration avec nos partenaires sont autant d'atouts qui nous permettent de faire face aux défis environnementaux actuels.

Jean LEONETTI
Président d'UNIVALOM



Sommaire

- 1.			
	I. Synthèse		
	Chiffres clés 2023		10
	Indice de réduction		11
	Indicateurs techniques		11.
	Synoptique des flux 2023		12
	Actions marquantes de l'année		14
			F 19 1
ů Ú è	II. Gouvernance et structure	du syndicat	
200	Compétences		19
1932	Organisation des services		21
4.			13
	III Deferration		
24	III. Prévention		
	Éducation à l'environnement		24
	Compostage Broyage des végétaux	1	25 26
	Zéro Déchet		27
	Réemploi		28
	Relation de proximité opérationnelle		29
			1
	IV. Réception		
	Quais de transfert		32
	Unité de valorisation énergétique		32
	Déchèteries		35
			35.60
	V. Traitement		
bh. William	OMA - Ordures Ménagères et Assimilées		44
	OF IT CHOOLES FICH INVESTIGES		

DMA - Déchets Ménagers et Assimilés



VI. Services support

Accueil		48
Ressources Humaines		48
Finances et Marchés Publics	A STATE OF THE STATE OF	50
Communication		51
Logistique		51
Maintenance		51
Transport		51



VIII. Annexes

Annexe 1	Matrice des coûts 2023	54
Annexe 2	Bilan financier 2023	55
Annexe 3	Tarifs aux adhérents d'UNIVALOM en 2023	56
Annexe 4	Détail des recettes d'UNIVALOM 2023	57
Annexe 5	Liste d'attribution des marchés publics	58
Annexe 6	Filières de traitement 2023 : liste des marchés	62
Annexe 7	Filières de traitement 2023 : capacités des installations	63
Annexe 8	Devenir des déchets en 2023	65
Annexe 9	Gisement des déchets 2023 par entité	66
Annexe 10	Gisement des OMA et déchets hors OMA par EPCI membre	67
Annexe 11	Production de déchets 2023 par habitant	69
Annexe 12	Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Énergétique	70
Annexe 13	Revue de presse	71
Annexe 14	Terminologie et modes de calcul	72

Le présent document constitue le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers. Il liste les différents indicateurs techniques et économiques des services mis en œuvre par l'établissement public en deux étapes :

- Une présentation générale du Syndicat Mixte (données juridiques, administratives, quantitatives et techniques);
- Un bilan global des activités prévention, déchets et déchèteries.

Il est à souligner que les coûts présentés sont en euros HT.
Les données présentées dans ce document ont été arrêtées au terme du premier trimestre 2024.
Les chiffres sont arrondis à la tonne près, ce qui peut expliquer des écarts lorsque les données sont sommées.
Les tonnages présentés sont ceux traités par le Syndicat pour ses groupements membres dans le cadre de l'exercice de sa compétence.
Cette année pour le calcul des performances à la tonne par habitant, UNIVALOM a déduit les déchets apportés par les professionnels. Cette déduction peut être appliquée car une grille tarifaire spécifique pour les usagers professionnels a été mise en place en déchèterie au 1er janvier 2023, ainsi qu'une redevance spéciale de collecte par les agglomérations Cannes Pays de Lérins et Pays de Grasse.

Un lexique présent en fin de rapport apporte la définition ou des précisions relatives à certains termes employés dans le présent document.

Etabli en application de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (Loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 et son décret d'application du 30 décembre 2015).





Chiffres clés 2023	10
Indice de réduction —————	11
Indicateurs techniques ————	
Synoptique des flux 2023	12
Actions marquantes de l'année	14



Nous donnons de la valeur à vos déchets! Prévention - Traitement - Valorisation

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS



> COMPÉTENCES

- Traitement des déchets
- Gestion des déchèteries (optionnelle)
- Création et exploitation d'un réseau de chaleur et de froid



> COLLECTIVITÉS MEMBRES

- CASA
- CACPL au titre de Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer
- CAPG au titre de Mouans-Sartoux
- CCAA
- Commission Syndicale de l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes



> POPULATION DESSERVIE

• **286 154** habitants

(INSEE population municipale 2020)





contre **245 202** tonnes de déchets en 2022

(2) Tous déchets confondus



de déchets ménagers (hors apports professionnels)



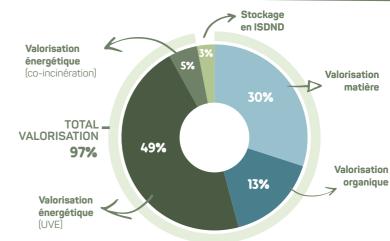
142 663 tonnes OMA en 2023 soit 1,8 % de plus

contre 140 117 tonnes OMA en 2022



98 083 tonnes DMA hors OMA en 2023 soit 7.2% de moins (apports professionnels inclus)

contre 105 086 tonnes DMA hors OMA en 2022





15 662 155 € HT⁽¹⁾ coût net en 2023 (soit 4,2% de plus qu'en 2022)

15 033 933 € HT [1]

coût net en 2022

Le coût général comprend les charges fonctionnelles, le coût des prestations déchets, le remboursement des emprunts et la communication déchets. Les recettes correspondent aux produits industriels, soutiens, aides et subventions (aucune contribution des Communautés d'Agglomération membres n'est prise en compte dans les recettes)



Coût général en 2023 34 848 436 € HT (soit **0,05%** de plus qu'en 2022) En 2022

34 381 993 € HT

Ressources propres en 2023 En 2022 19 224 281 € HT

(soit 3,1% de moins qu'en 2022)

19 798 060 € HT

soit 1% de plus qu'en 2022





Fréquentation en 2023 381 494 usagers (soit 3,5% de plus qu'en 2022) En 2022

368 701 usagers



Tonnage réceptionné et évacué en 2023 **75 379** tonnes

(soit 9,2% de moins qu'en 2022) En 2022

83 002 tonnes



Recettes en 2023 3 267 090€ (soit 1,1% de moins qu'en 2022) En 2022 3 303 725€

I. SYNTHÈSE

Chiffres clés 2023

	2022	Évolution en %	2023
Population municipale (habitants)	270 579	5,8	286 154
DONNÉES DÉCHETS			
Gisement total de déchets (tonnes)	245 202	-1,8	240 746
Tonnage par habitant apports professionnels inclus	906	-7,2	841
Tonnage par habitant hors apports professionnels			691
Tonnages OMA (tonnes)	140 117	1,8	142 663
Dont OMr	116 756	1,5	118 547
Tonnages OMA (tonnes) hors professionnels			127 303
Tonnages DMA hors OMA (tonnes) apports professionnels inclus	105 086	-6,7	98 083
Tonnages DMA hors OMA (tonnes) hors apports professionnels			70 560
Part des OMr dans le gisement (%)	48	2,1	49
Valorisation du gisement (%)	98	-1	97
Production électricité (Mwh)	66 613	1,1	67 378
Tonnages transportés par la régie (tonnes)	15 567	-2,1	15 243
Rotations effectuées par la régie (nb)	2 295	5,9	2 431
DONNÉES FINANCIÈRES			
Coût général (€)	34 381 993	0.05	34 848 436
Recette totale (€)	19 798 060	-3,1	19 224 281
Coût net (€)	15 033 933	4,2	15 662 155
Coût net à la tonne (€) apports professionnels inclus	61,31	6,1	65,06
Coût net à l'habitant (€)	55,56	-1,5	54,73
Part de la prestation déchets dans le coût total (%)	75	1	78
DONNÉES PRÉVENTION			
Nombre de sites de compostage collectif	154	20,1	185
Nombre de composteurs individuels remis	593	310,6	2 435
Nombre de bacs livrés	5 603	2,1	5 720
Nombre de séances au sein des écoles scolaires	300	9	327
DONNÉES DÉCHÈTERIES UNIVALOM			
Fréquentations (nb d'usagers)	368 701	3,5	381 494
Tonnages réceptionnés et évacués (tonnes) apports professionnels inclus	83 002	-9,2	75 379
Tonnages par habitant (kilogramme) apports professionnels inclus	307	-14,2	263
Recettes (€)	3 303 725	-1,1	3 267 090
Coût moyen par habitant (€)	29,97	-23,3	22,98
Coût moyen par tonne réceptionnée (€)	97,68	-10,7	87,24
DONNÉES Ressources Humaines			
Agents (nb)	101	1	102
Agento (no)	101	'	102

Indice de réduction

Conformément au décret 2015-1827 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, (article 3.l.2.a), un indice de réduction des quantités de Déchets Non Dangereux non inertes admis en Installation de Stockage des Déchets avec une base 100 en 2010 constitue un indicateur technique relatif au traitement.

Les déchets non inertes prises en compte sont : OMr, EMR, Végétaux, Bois, Cartons et Textile.

ONNÉES DE RÉFÉRENCE 2010

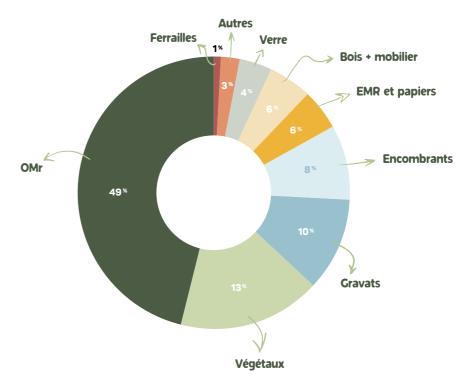
Tonnages Déchet non dangereux non inertes enfouis en ISD	UNIVALOM 2010	CAPG 2010 (Mouans- Sartoux)	Base 2010
2010	13 605 t	3 319 t	16 924 t

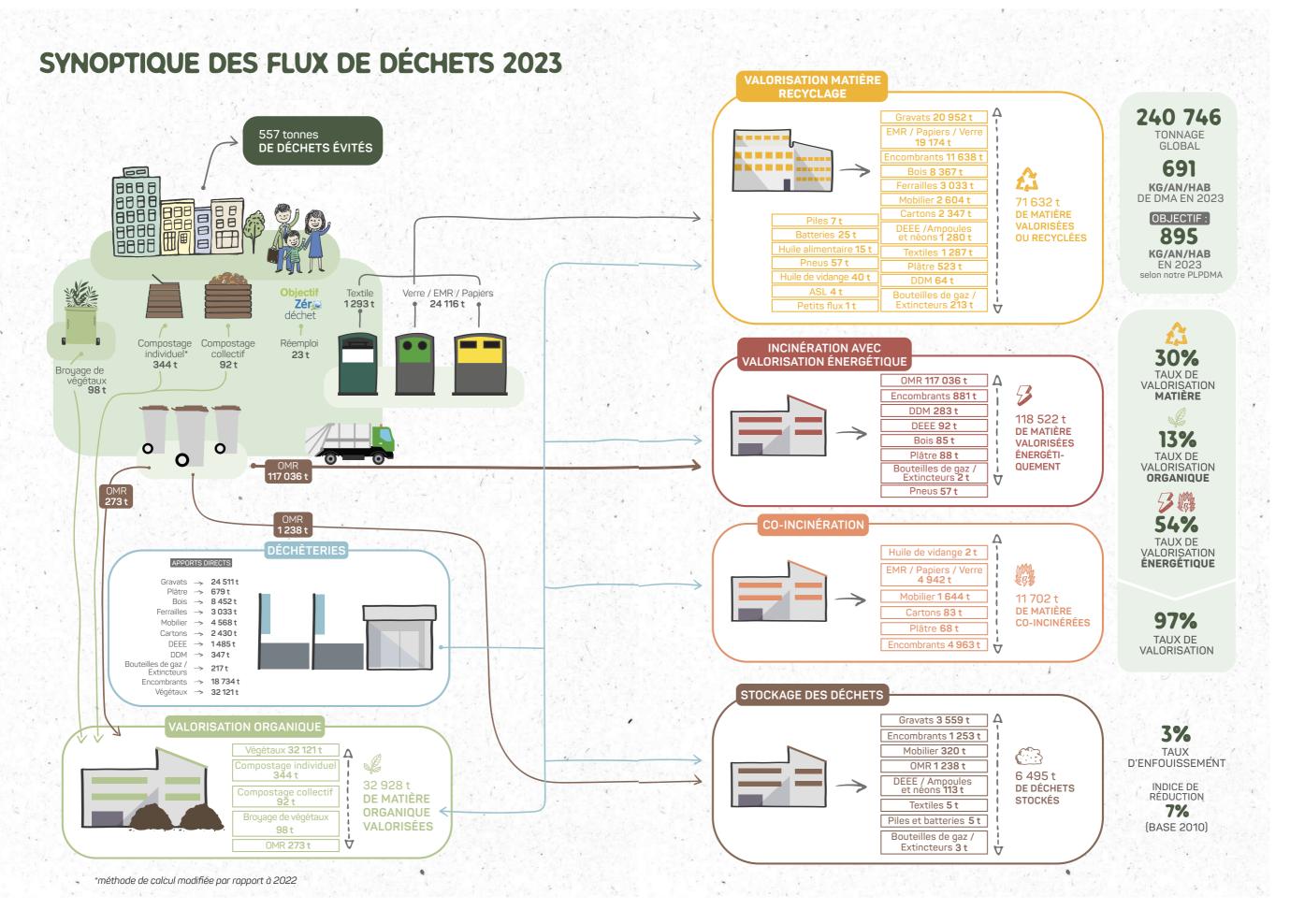
	2010	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnages Déchet non dangereux non inertes enfouis en ISD	16 924	3 192	3 297	2 907	1283	1251	1793	218	1243
Indice de réduction	100	19	19	17	8	7	11	1	7

En 2023, la quantité d'ordures ménagères enfouies en ISDND a été plus importante que pour l'année 2022. En effet, lors des arrêts techniques programmés de l'UVE les ordures ménagères sont détournées en priorité vers une autre UVE. Toutefois, Arianéo l'UVE située à Nice a été en travaux tout au long de l'année et les détournements se sont fait vers les ISDND les plus proches à Bagnols en Forêt (83) et Pierrefeu (83).

INDICATEURS TECHNIQUES

Répartition des tonnages traités en 2023





ACTIONS MARQUANTES 2023 DE L'ANNÉE

1^{ER} JANVIER 2023

Intégration des communes de la CCAA



Anonymisation des comptes inactifs des usagers de déchèteries



Campagne de tests de broyage en déchèterie

1^{ER} SEMESTRE 2023

Collecte pour réemploi des palettes en déchèteries

AVRIL 2023



Mise en place flux mobilier à Puget-Théniers



Validation du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets 2023/2028

JUIN 2023



Mise en place du télétravail, du règlement intérieur du syndicat et du forfait mobilité durable

JUILLET 2023



Réorganisation de la Direction des Services Techniques



SEPTEMBRE 2023

Notification du marché animation scolaire pour le cycle CP-CE1

2^{èME} SEMESTRE 2023

Collecte d'un nouveau flux article de sport et de loisir en déchèterie

SEPTEMBRE 2023



Nouveau guide des déchèteries



Évènement l'Automne du textile à Valbonne

30 SEPTEMBRE 2023

4^{èME} TRIMESTRE 2023



Mise en place de banque de déchargement à la déchèterie de Roquefort les Pins Nouveaux vestiaires agent à la déchèterie de Vallauris Mise en place d'une clôture brise vue à la déchèterie de Valberg



Mise en place de la collecte Je Donne Mon Electroménager (territoire CACPL)

NOVEMBRE 2023



Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) et collecte des jouets

DÉCEMBRE 2023



Externalisation du serveur informatique

7 DÉCEMBRE 2023



Conférence de presse et nouvelle campagne de communication compostage « Le bon geste pour le bon reste »





II. GOUVERNANCE ET STRUCTURE DU SYNDICAT

ompétences — 1 rganisation des services — 2

• Équipements de traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés, et notamment l'Unité de Valorisation Energétique d'Antibes

Transport depuis les quais de transfert jusqu'aux

installations de traitement

> De façon optionnelle, et sur demande d'un ou plusieurs membres et sur décision du Comité syndical prise à la majorité absolue :

- Gestion de déchèteries (compétence optionnelle à
- Création et exploitation d'un réseau de chaleur et

Le Conseil Syndical s'est réuni 5 fois en 2023 afin de voter notamment le budget et les tarifs appliqués aux Etablissements publics membres du Syndicat. Cf. Les élus se réunissent également lors de commissions

thématiques : en 2023, se sont tenues 4 commissions gestion des déchèteries et 5 commissions Prévention, Communication et Valorisation. Ainsi que 2 Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL) et 5 Commissions d'Appel d'Offre (CAO).

COMPÉTENCES

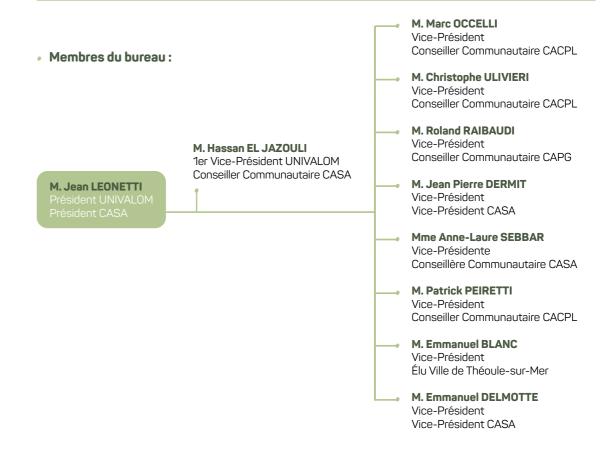
UNIVALOM traite ainsi les déchets ménagers produits par la population de son territoire soit 286 154 habitants avec 691 kilos de déchets par personne et par an hors apports des professionnels. Il assure depuis 2015, la gestion des déchèteries de Le Cannet, Mougins et Mouans-Sartoux, et depuis le 1er janvier 2018, celle des déchèteries de l'Agglomération Sophia Antipolis.

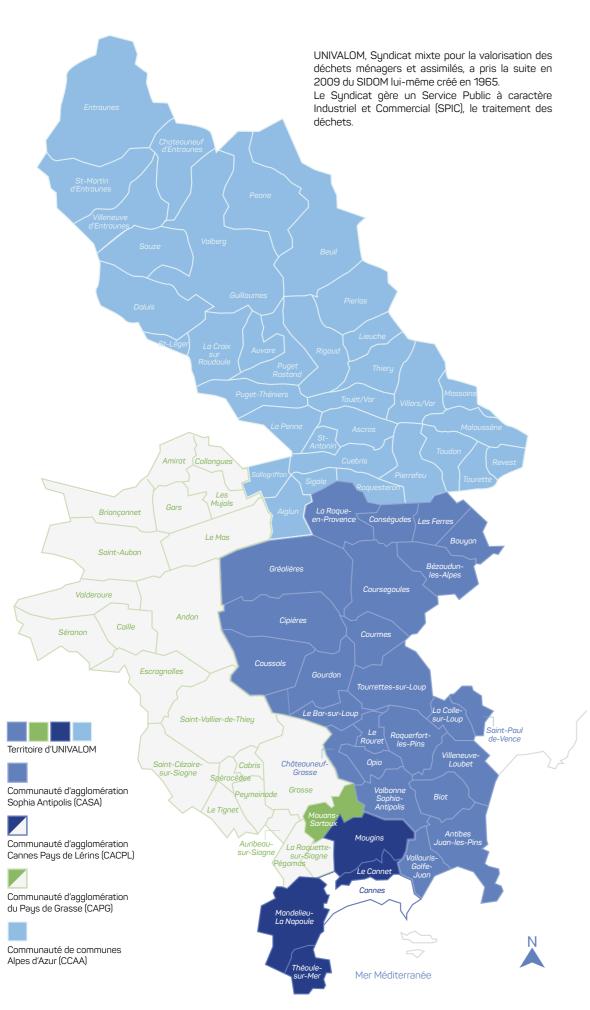
Au 1er janvier 2023, la Communauté de Communes des Alpes d'Azur a intégré le Syndicat pour la compétence traitement et pour la gestion de ses 3 déchèteries.

Le Syndicat prend à sa charge les équipes de communication de proximité pour les 4 Collectivités adhérentes.

La principale installation de traitement des déchets ménagers dont est propriétaire UNIVALOM, est l'Unité de Valorisation Energétique d'Antibes avec une autorisation d'incinération de 160 000 t par an qui génère une production d'électricité correspondant à la consommation annuelle de 13 967 foyers. Cette Usine est exploitée par la Société VALOMED dans le cadre d'un Contrat de Partenariat Public Privé.

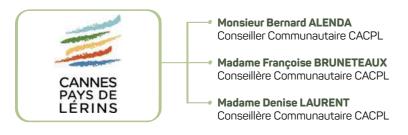
Élus siégeant au syndicat

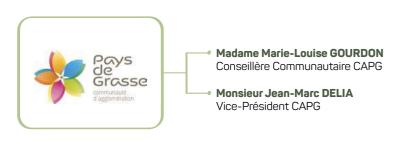




Membres du conseil Syndical









ORGANISATION DES SERVICES

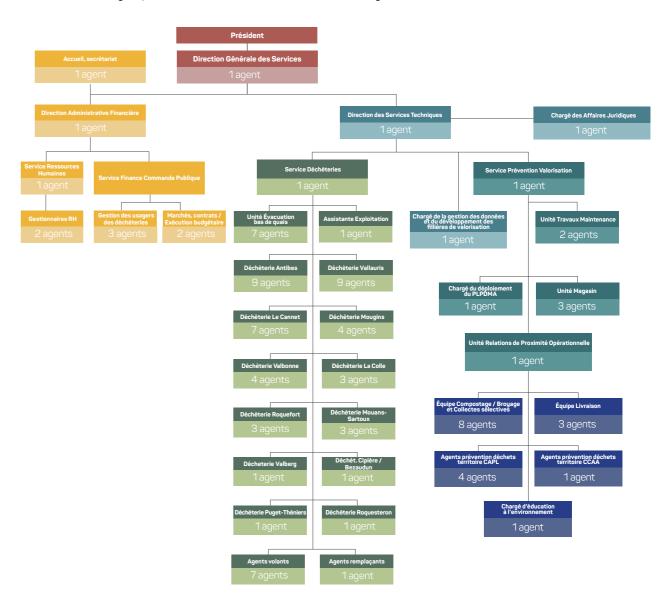
Organigramme du Syndicat

Le Syndicat est composé de 2 Directions : Administrative et Financière et Services Techniques, constituées de 2 Services chacune.

En 2023, une nouvelle organisation des Services Techniques a été mise en place à partir du mois de septembre avec la création d'un Service Déchèteries en parallèle du Service Prévention et Travaux-Logistique.

Le Service Prévention et Travaux-Logistique est à présent organisé autour de quatre thématiques : Unité « Relation de Proximité Opérationnelle », Déploiement du PLPDMA, Unité « Magasin » et Unité « Travaux-Maintenance ».

En 2023, une centaine d'agents a mis ses compétences et son expertise au service du Syndicat.



Lieux de travail

Les agents d'UNIVALOM sont répartis sur 18 sites :

- le site administratif (siège social) situé à Antibes,
- les locaux des agents de communication de proximité situés à Biot,
- le site de compostage collectif situé à Antibes,
- le site réservé à la logistique situé à Biot,
- l'atelier de maintenance situé à Roquefort-les-Pins
- et les 13 déchèteries du territoire.

RAPPORT ANNUEL 2023 / 21 RAPPORT ANNUEL 2023 / 20





Éducation à l'environnement	24
Compostage ————————————————————————————————————	25
Broyage des végétaux ————————————————————————————————————	26
Zéro Déchet	27
Réemploi ————————————————————————————————————	28
Relation de proximité opérationnelle	29

Pour rappel, le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA précise le contenu et les modalités d'élaboration et de suivi des programmes. Les objectifs fixés doivent être cohérents avec les objectifs fixés par

la Loi de Transition Energétique pour la Croissance verte - Loi TECV - 2015 puis par la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire - Loi AGEC - 2020 qui fixe de nouveaux objectifs.

Le PLPDMA d'UNIVALOM a donc pour objectif une baisse de 17% et de 159 kg par habitant d'ici 2028. Celui-ci s'oriente autour de 13 actions phares :

Biodéchets (restes alimentaires et végétaux)

- Action 1. Organiser un service d'accompagnement au compostage individuel
- Action 2. Organiser un service d'accompagnement au compostage collectif, partagé ou pédagogique
- Action 3. Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les lycées et collèges

Biodéchets (restes alimentaires et surplus de production

Action 4. Promouvoir la démarche de don alimentaire via la plateforme « Ecoslowasting »

Biodéchets (végétaux)

- Action 5. Promouvoir et mettre en place des opérations de broyage des végétaux
- Action 6. Réduire les quantités de végétaux apportés en déchèterie par les professionnels

Autres flux collectés en déchèteries

Action 7. Faire évoluer la tarification en déchèterie vers plus d'incitativité

Ordures Ménagères et Assimilés- OMr et Collectes sélectives

- Action 8. Instaurer une tarification incitative de
- Action 9. Expérimenter le dispositif « Oui Pub »

Déchets occasionnels des ménages

Action 10. Promouvoir le troc, la réparation et le réemploi et faire émerger une filière du réemploi et de la réparation

Actions transversales - Tous flux

- Action 11. Renforcer la dynamique prévention au sein d'UNIVALOM - ECO EXEMPLARITE
- Action 12. Encourager la démarche de sensibilisation sur les thématiques du PLPDMA y compris les familles zéro déchet et la réduction des déchets en mer
- Action 13. Elaborer et diffuser un plan de communication PLPDMA sur les 6 ans du programme

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



Pour la période scolaire 2022-2023, 70 projets du programme d'éducation à l'environnement ont été réalisés à destination des CE2-CM1-CM2 au sein de 18 écoles du territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis.

Lors de ces 280 interventions scolaires, les élèves ont pu découvrir le monde du traitement des déchets de manière pédagogique à travers l'enseignement des sciences et technologie, de l'histoire et des enseignements artistiques.

Un budget transport collectif d'UNIVALOM pour 10 classes a permis de proposer aux collèges une journée pédagogique exceptionnelle « traitements des déchets » avec les visites du centre de tri des emballages ménagers, la plateforme de compostage ainsi que l'Unité de Valorisation Energétique des ordures ménagères.

Afin de pallier la forte demande des projets scolaires spécifiques aux CP-CE1, UNIVALOM a monté un marché de prestations pour une mise en place effective en novembre 2023. Le prestataire spécialisé EVALECO a permis de proposer des projets adaptés aux écoles qui représenteront près de 200 interventions scolaires supplémentaires pour l'année 2023-2024.

UNIVALOM remercie à nouveau tous les professeurs de leurs évaluations positives et surtout pour leurs confiances renouvelées au projet d'éducation à l'environnement qui aura permis à plus de 3 000 enfants de participer aux actions de prévention aux déchets.

COMPOSTAGE

L'équipe Compostage - Broyage est composée de 13 Agents de prévention dont 1 maître composteur et 4 guides composteurs répartis sur les territoires de la CASA, de la CAPG, de la CACPL et de la CCAA. Ils ont, pour missions principales, la sensibilisation et la communication de proximité opérationnelle autour du compostage et de la collecte sélective.

L'année 2023 est une année charnière concernant la mise en œuvre de la réglementation et plus spécifiquement la loi « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » (dite loi AGEC promulguée le 10/02/2022). Celle-ci prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Chaque citoyen devra avoir à sa disposition une solution (compostage de proximité et/ou collecte séparée) lui permettant de trier séparément et de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.



Les biodéchets sont actuellement définis à l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement et regroupent une partie des déchets organiques (biodégradables) :

- Les déchets alimentaires dits « de cuisine et de table » (restes de repas...),
- Les déchets de parc et de jardin dits « déchets verts » comme les tontes de pelouse, les feuilles mortes, ou encore les tailles de haies.

Cette évolution réglementaire exige la mise en œuvre d'une démarche et d'une réflexion plus globales qui doit être coordonnée par le syndicat de traitement.

L'accent va être donc porté sur la dotation en composteur individuel pour les maisons et en compostage collectif sur les parcs et jardins publics à proximité d'habitat vertical

Les Communes du territoire seront les portes paroles du message auprès des citoyens. Un courrier leur a été adressé, fin 2023, afin d'expliquer les modalités de demande d'un composteur individuel et d'installation d'un site collectif.

Concomitamment, un mailing à destination de tous les syndics de copropriété, est envoyé pour les informer de la réglementation et de l'accompagnement développé par UNIVALOM pour l'installation de sites de compostage collectif en pied d'immeuble au sein des résidences disposant d'espaces verts.

La priorité numéro une est de répondre le plus largement possible aux habitants par une solution de compostage collectif ou individuel.

Une campagne de communication a été réalisée au dernier trimestre 2023 afin de préparer le déploiement de l'année 2024 : « Le bon geste pour le bon reste ».







Compostage individuel

Depuis 2018, UNIVALOM distribue les composteurs individuels pour le compte des territoires de la CASA et de Mouans-Sartoux. Après une inscription en ligne sur le site d'UNIVALOM, les usagers suivent une formation concrète sur le compostage et disposent gratuitement de leur composteur de 400 litres à l'issue de celle-ci.

En 2023, 2 435 composteurs ont été remis sur l'intégralité du territoire (dont 1 730 en interne sur la CASA et Mouans-Sartoux, et par les collectivités membres soit 439 par la CCAA et 266 sur la CACPL), ce qui représente 344 tonnes de biodéchets évités.



Compostage partagé

UNIVALOM gère 185 sites de compostage (écoles, résidences, sites publics...) dont 28 sites installés sur le territoire en 2023.

Ils ont permis de détourner 92 tonnes de biodéchets des Ordures Ménagères Résiduelles sur l'année.

BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Broyage en déchèteries

UNIVALOM a rencontré les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui réalise du broyage de végétaux. Cette réunion a permis de faire émerger de nouvelles opportunités pour le broyage en déchèterie.

Ainsi, UNIVALOM a expérimenté le broyage sur les déchèteries d'Antibes et Mouans-Sartoux sur 9 dates avec les associations d'insertion Soli-cités et AVIE.

Ce test a permis de broyer 9 tonnes de végétaux redistribués aux particuliers. Il a mis en évidence une appétence des administrés pour du broyat à utiliser dans leur jardin. De plus, il a permis de définir les

besoins logistiques et techniques en vue de pérenniser à l'année une opération de broyage en déchèterie. (Besoin de place, de temps pour broyer, rendre semi-autonome la distribution, faciliter l'accès au parking, organiser le stockage du broyat, avoir un broyeur performent...).

Cette expérimentation a enclenché le déploiement d'une nouvelle solution de broyage des végétaux qui sera déployée pour 2024 sur la déchèterie de Valbonne avec livraison et distribution sur différentes déchèteries.

Broyage des sapins de Noël

UNIVALOM, en partenariat avec les Communes volontaires, collecte les sapins de Noël pour leur donner une seconde vie. Cette action collective permet de valoriser les sapins qui sont transformés en broyat et réutilisés en paillage sur les espaces verts de la Commune.

Elle permet de :

- Proposer aux habitants, un lieu de proximité pour déposer leur sapin après les fêtes,
- Éviter les dépôts sauvages sur les trottoirs qui sont interdits,
- Éviter d'encombrer les déchèteries,
- Sensibiliser les habitants au compostage et au paillage.

En 2023, 4 895 sapins ont été broyés sur 16 Communes participantes.



Broyez du vert

UNIVALOM propose une solution de broyage de végétaux à domicile avec Soli-cités, régie de guartier qui accompagne l'insertion professionnelle. L'équipe se rend directement chez les particuliers pour transformer les branchages en un broyat prêt immédiatement à être valorisé.

Le service permet de se débarrasser des végétaux accumulés, d'encourager l'utilisation du broyat dans le jardin, d'éviter aux particuliers de se déplacer jusqu'à la déchèterie. Il est actuellement proposé sur les communes de Mouans-Sartoux, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer, Châteauneuf-Grasse et Bar-sur-Loup et a permis de valoriser **65 tonnes** de végétaux.



ZÉRO DÉCHET

Objectif Zéro Déchet



Dans le cadre de l'Objectif Zéro Déchet, UNIVALOM a proposé 21 ateliers zéro déchet gratuits et ouverts à tous en 2023 : ateliers goûter faits maison, réparation d'électroménager, réparation de vélos, jardinage (broyat, balcon), couture, numérique, lait et yaourt végétal, fresque des déchets, emballages de cadeaux et visites de centre de tri...

Ainsi que 2 parcours thématiques :

- Un parcours sur les économies (budget entretien de la maison, salle de bain, courses alimentaires, consommation générale)
- Un parcours sur l'hygiène et la beauté (peau, cheveux au naturel, demi-journée de création de cosmétiques)

524 personnes ont ainsi été sensibilisées.

UNIVALOM a également proposé en complément 2 masterclass :

- Permaculture et zéro déchet : 1 session de 25 participants de mars à juin 2023
- Couture: 1 session débutant (15 pers.) et un expert (15 pers.) de ianvier à avril 2023

Un événement inédit et unique a aussi été créé autour du textile le 30 septembre 2023 à Valbonne en collaboration avec l'association Zero Waste Sophia : l'automne du textile. Ce vide-dressing axé sur la sensibilisation aux impacts des vêtements avec des jeux, ateliers de couture et de sensibilisation a accueilli plus de 200 personnes sur la demi-journée.

RÉEMPLOI

OUI PUB

Depuis le 1er septembre 2022, le dispositif OUI PUB est en place sur le territoire d'UNIVALOM. Il est devenu nécessaire d'apposer la mention OUI PUB sur sa boîte aux lettres pour continuer de recevoir de la publicité. Cette expérimentation, qui dure 3 ans, est réalisée sur 14 territoires en France par le Ministère de la Transition Ecologique et l'ADEME.

En 2023, le nombre de boîtes aux lettres disposant d'un OUI PUB est estimé à 4,9% (donnée fournie par Médiapost, filiale de La Poste). Ainsi, peu de personnes ont déclaré une intention de vouloir recevoir des imprimés publicitaires. Cela impacte les tonnages de papier collectés sur le territoire dans le bac jaune. Il y a une réduction de 31% des papiers collectés entre les trois premiers trimestres de 2022 et 2023, ce qui représente une économie de 533 tonnes de déchets par an.

Ce résultat est à prendre en compte avec d'autres facteurs parallèles comme, par exemple, l'augmentation du coût du papier ; c'est pourquoi le contenu des boîtes aux lettres a été regardé de plus près.

Avec la mise en place du OUI PUB, chaque magasin a adapté sa stratégie de communication. Alors que la distribution en boîte aux lettres était auparavant favorisée, les enseignes ont majoritairement arrêté cette démarche. C'est pourquoi, malgré un OUI PUB sur une boîte aux lettres, les habitants ne reçoivent quasiment plus les catalogues de grandes enseignes, qui ont choisi d'autres canaux de communication pour informer des promotions et avantages : catalogue en magasin, sur internet, application...

Le OUI PUB est donc un dispositif qui a permis de réduire considérablement la quantité de déchets papier et d'imprimés publicitaires en boîtes aux lettres. Les habitants ont bien intégré ce changement et une étude de satisfaction approfondira (premier trimestre 2024) le ressenti de la population et des Communes sur ce dispositif. UNIVALOM rédigera un rapport d'expérimentation à rendre à l'ADEME fin avril 2024 et l'expérimentation se poursuivra jusqu'à mai

Collecte de jouets

Depuis 2018, en partenariat avec Ecosystem et les Communes participantes, UNIVALOM met en place des points de collecte de jouets d'occasion sur les Communes volontaires du territoire.

Habituellement, Emmaüs récupérait la quasi-totalité des jouets pour les vendre ou les donner à des foyers modestes. Toutefois, un de leur local a brulé en 2022 et leur capacité de stockage a largement diminué. L'association ne pouvait récupérer cette année qu'un camion de 20m3.

Ainsi, connaissant le succès rencontré par cette opération chaque année, les équipes d'UNIVALOM ont contacté en 2023 de nombreuses associations afin de pouvoir diversifier les sources de réemploi des jouets.

15 Communes ont participé avec 60 points de collecte. Cette opération a permis de collecter 7 tonnes de jouets (CACPL compris) données à des associations de solidarité pour être soit revendues à prix solidaires dans les boutiques ou redonnées à des personnes dans le besoin.

15 associations ont bénéficié des jouets collectés par UNIVALOM: Coup de pouce (Antibes), Action jeunesse et famille (Antibes), Secours catholique (Nice), Restos du cœur (Antibes), Agir pour le Lien social et la Citoyenneté (Nice), Grandir au Tignet, FEAM Foyer de l'enfance (Antibes), Emmaüs (Nice), La Croix Rouge (Antibes), Recyclerie des Moulins (Nice), Fondation de Nice, Recyclerie Mamy Blue (Roquebrune sur Argens), Soli-Cités (Grasse) et Soleil Royal 06 (Roquebrune Cap Martin). Ces partenariats ouvrent les portes de nos actions à de nouvelles structures porteuses de sens et de solidarité.

Collecte de vélos

Les déchèteries de Roquefort-les-Pins, Le Cannet, Mougins mettent en œuvre un partenariat avec Les rayonnants (Vallauris) qui a permis de leur fournir **229 vélos (soit 2,6 tonnes)** pour réemploi de pièces ou revente après réparation.



Recyclerie

Dans le cadre d'un partenariat portant sur l'économie sociale et solidaire, UNIVALOM et l'association Soli-cités organisent des recycleries mobiles devant les déchèteries.

En 2023, UNIVALOM a réalisé **10 recycleries** pour un total de **1,47 tonne** d'objets détournés.



RELATION DE PROXIMITÉ OPÉRATIONNELLE

L'équipe en charge de la Relation de Proximité Opérationnelle est constituée de 13 agents pour l'ensemble du territoire avec une répartition par Agglomération et Communauté de Communes.

Les agents de prévention assurent la mise en place, du suivi et de la sensibilisation des populations sur la thématique de la collecte sélective et plus spécifiquement le tri des emballages en plastique et le verre.

En permanence sur le terrain et en lien avec les équipes de gestions des déchets des collectivités membres, ces agents effectuent les contrôles qualités au travers, de plus d'une quarantaine de suivis de collecte, nécessaires à la connaissance des habitudes des trieurs afin d'apporter la réponse la plus adaptée aux problèmes rencontrés.

Les actions correctives qui sont mises en œuvre, vont de la simple sensibilisation au geste de tri, à la modification de modalités de ramassage pour faciliter ou optimiser la gestion des déchets.

Les agents de prévention jouent également un rôle d'animateur tout public, au travers de stands d'information et des sensibilisations tenus les soirs et les week-ends.

En 2023, suite à la nouvelle organisation des services techniques, l'équipe livraison des bacs a rejoint l'unité Relation de Proximité. Cette activité est en parfaite adéquation et complémentaire.

Les livreurs assurent la livraison et mise à disposition des bacs et contenants nécessaires à la gestion des déchets des particuliers, copropriétés et professionnels du territoire afin d'assurer un tri de qualité.

En 2023, ce sont plus de 5 700 bacs qui ont été livrés et plus d'une vingtaine de manifestations publiques dotées de bacs de tri des emballages ménagers.





Quais de transfert	32
Unité de valorisation énergétique	32
Déchèteries —	35



QUAIS DE TRANSFERT

Afin de réduire les coûts de transport des Ordures Ménagères (OMr) et des Emballages Ménagers (EMR) ainsi que les impacts sur l'environnement, des quais de transfert sont utilisés par les services de collecte.

Les OMr et les EMR sont regroupés dans des semi-remorques puis acheminés vers l'UVE ou le centre de tri.

• Quai de transfert du SMED (situé sur la Commune de Cannes) : il permet de réceptionner les OMr des Communes de Théoule-sur-Mer et Mandelieu - La Napoule essentiellement.

En 2023, 2 206 tonnes d'OMr ont transité par ce quai.

• Quai de transfert d'UNIVALOM (situé à la déchèterie du Cannet): il permet de réceptionner les OMr et les EMR des Communes du Cannet et de Mougins. En 2023, 14 965 tonnes d'OMr ont transité par ce quai et 1 544 tonnes d'emballages ménagers avec 7 061 passages de bennes de collecte (5 502 passages pour les Ordures Ménagères et 1559 pour les Emballages Ménagers).

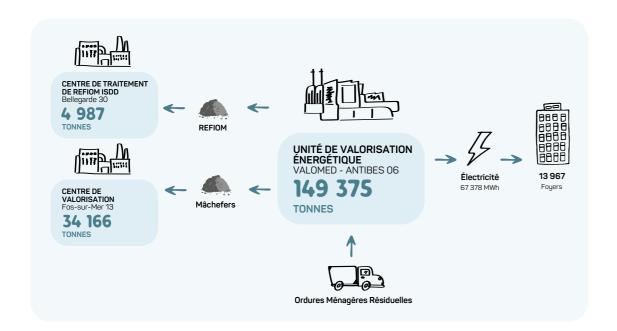
UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les OMr sont réceptionnées et traitées par l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) située sur la Commune d'Antibes. Cette UVE appartient au Syndicat, elle est gérée dans le cadre d'un Contrat de partenariat Public Privé entre UNIVALOM et la société VALOMED.

L'unité de valorisation, a traité 149 637 tonnes pour une capacité de 160 000 tonnes par an.

L'UVE a permis la production de 67 378 MWh soit l'équivalent de la consommation de 13 967 foyers. (La consommation annuelle moyenne en 2024 pour un fouer français est de 4 824 kWh, données publiées par l'agence ORE (Opérateurs de Réseaux d'Energie) (site

À noter que pour le compte d'UNIVALOM, 1238 tonnes ont été enfouies en ISDND à Bagnols-en-Forêt (83) et de Pierrefeu (83), 273 tonnes traitées au CVO du Broc (06) et 299 tonnes incinérées à l'unité d'incinération de Nice (06), pendant les arrêts techniques de l'UVE et la période estivale en Avril, Juillet, Août et Septembre.



Sous-produits de l'incinération

L'incinération des Ordures Ménagères Assimilées, en plus de la production électrique, génère des produits incombustibles: les mâchefers qui sont traités dans une Installation de Maturation et Elaboration (IME) gérée par

la société Mat'ild à Fos-sur-Mer (13) et les REFIOM (Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères) qui sont envoyés en Installation de Stockage des Déchets Dangereux à Bellegarde (30).

Performance énergétique

Depuis le 1^{er} janvier 2016 Valomed dispose de capteurs agréés « transaction commerciale » afin de mesurer les autoconsommations de l'installation. PE 2023 de l'UVE d'Antibes = 0.82

Travaux

Ligne 1: Optimisation de la régulation de combustion Ligne 2:

📕 IV. RÉCEPTION

Travaux chaudière: emplacement d'un mur écran Remplacement du ventilateur de tirage Remplacement d'un étage catalyseur DeNox

Certifications

Triple certification: Iso 9001; 14 001 et 50 001.

Commission de suivi de site (CSS)

La CCS s'est tenue le 18 janvier 2023 pour la présentation du bilan 2021 et le 17 novembre 2023 pour l'année 2022.

Inspection DREAL

La DREAL PACA a réalisé une visite d'inspection le 23 septembre 2023.

À chaque point de contrôle est associée une fiche de constat, celle-ci précise si le constat fait l'objet de suite ou non et de quel niveau.

Ainsi sept constats ont été présentés par la DREAL à l'issue de la visite dont trois susceptibles de faire l'objet de suites administratives :

- Le constat n°4 fait état de la non-conformité des têtes des piézomètres,
- Le constat n°5 de la non délimitation stricte du périmètre ICPE autorisé initialement par une clôture et quelques défaillances de celle-ci,
- Le constat n°6 concerne le déversement en fosse de cartons

Valomed a répondu à ces trois constats et engagé des actions correctives.

Plaintes et visites

En 2023, deux plaintes ont été réceptionnées par le site internet d'UNIVALOM:

- Le 30/05/2023 pour des nuisances sonores (défaillance d'un des deux motoréducteurs de l'aérocondenseur),
- Le 27/12/2023 pour des nuisances olfactives (mise en défaut du ventilateur de tirage de la Ligne 2).

Chaque plainte fait l'objet d'une fiche d'analyse de l'événement, celle-ci est transmise à UNIVALOM qui la communique aux parties intéressées.

En 2023, 13 visites ont eu lieu à l'UVE :

- Monsieur le Sous-Préfet et des élus de la
- Des élus de la CCAA et de la Ville d'Antibes,
- Des membres d'associations de riverains,
- Des membres de la CASA,

- Du personnel hospitalier,
- Du public à l'occasion de la SERD,
- Des collégiens et lycéens sur 7 visites.

L'UVE est soumise à une surveillance environnementale stricte en autocontrôle mais également par la DREAL.

Surveillance des rejets amosphériques

Le contrôle de la qualité des rejets atmosphériques de l'installation a été réalisé en interne par l'autosurveillance conformément à l'Arrêté Préfectoral d'Exploitation du 23 novembre 2013.

Cette autosurveillance concerne, entre autres, les analyses multi gaz. Un analyseur titulaire par ligne et un analyseur redondant mesurent en continu divers paramètres, un rapport mensuel compilant tous les résultats est transmis à la DREAL.

Une auto surveillance des émissions de dioxines fait partie des contrôles mis en œuvre par l'UVE.

Les mesures de dioxines se font par l'analyse de prélèvements effectués en continu dans les fumées sur des périodes de 4 semaines.

La durée d'indisponibilité d'un préleveur « dioxines » doit être inférieure à 15 % sur l'année du temps de marche de la Ligne. En 2023 l'indisponibilité du préleveur est de 0,7% pour la Ligne 1 et de 6,8% pour la Ligne 2.

Des contrôles externes règlementaires sont également menés pour compléter les autosurveillances du site. Les contrôles réglementaires ont été réalisés par l'APAVE, organisme externe accrédité COFRAC. Deux campagnes ont étés réalisées en 2023.

Les résultats des campagnes de surveillance externes sont conformes aux seuils de l'arrêté ministériel modifié du 20 septembre 2002 et de l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2013.

Le calcul des flux à l'émission est réalisé à partir de :

- L'autosurveillance pour l'HCL, le SO2, le HF, les NOx, le COT, les Poussières et le CO,
- L'autosurveillance des dioxines par analyse des cartouches des préleveurs continus DMS,
- Les campagnes de mesures semestrielles pour les métaux lourds.

Une synthèse des résultats est présentée à l'annexe 12.

Surveillance des eaux souterraines

Le site dispose de 4 piézomètres pour la surveillance des eaux souterraines. Des analyses sont faites semestriellement

L'analyse des relevés piézomètres sur les trois dernières années ne montre pas de différence significative entre l'amont et l'aval du site.

Surveillance des émissions sonores

Une société indépendante, la SOCOTEC ENVIRONNEMENT a réalisé la campagne de mesure de bruit triennale dans l'environnement afin d'évaluer l'impact acoustique de l'activité du site et de vérifier la conformité des résultats avec les prescriptions réglementaires.

Le site est conforme et respecte les prescriptions réglementaires en termes d'émissions sonores dans l'environnement malgré une non-conformité en période diurne relevée sur un point de mesure d'un Zone à Émergence Réglementée. Cette émergence est reliée par l'organisme de contrôle à la présence d'activités qui ne font pas l'objet de celles observées sur le site (activité urbaine, passage de véhicule, travaux extérieurs...).

Données financières du Contrat de Partenariat Public Privé

Les dépenses et les recettes sont détaillées à l'annexe 12.





DÉCHÈTERIES

>ANTIBES - JUAN-LES-PINS

Tonnages: 19 048 t Passages: 47 846

Agents: 9

Engin: 1 tractopelle + 1 pelle (pince à tri)

> BÉZAUDUN-LES-ALPES

Tonnages: 243 t

Passages: 822 (ouverte 3 demies journées par semaine)

Agents: 1 (commun avec Cipières)

Engin: 1 pelle

> CIPIÈRES

Tonnages: 548 t

Passages: 895 (ouverte 3,5 jours par semaine)

Agents: 1 (commun avec Bézaundun)

Engin: 1 tractopelle

> LA COLLE-SUR-LOUP

Tonnages: 5 664 t Passages: 31639

Agents: 3 + 1 commun avec Roquefort

Engin: 1 tractopelle

> LE CANNET

Tonnages: 7 311 t (hors quai de transfert) Passages: 51 073 (hors quai de transfert)

Agents:7 Engin: 1 rollerpack

> MOUANS-SARTOUX

Tonnages: 6 752 t Passages: 41 078

Agents: 3 + 1 commun multi-déchèteries

Engin: 1 pelle (pince à tri)

> MOUGINS

Tonnages: 8 250 t Passages: 31835 Agents: 5 Engin: 1 pelle (grappin) > PUGET-THÉNIERS

*comptage nassages à partir

Tonnages: 1198 t Passages: 3 303*

Agents: 1 + 1 commun avec Valberg

Engin: 1 tractopelle

> ROQUEFORT-LES-PINS

Tonnages: 3 361t Passages: 32 575

Agents: 4 + 1 commun avec La Colle-sur-Loup

Engin: 1 tractopelle (+1 de secours mutualisé pr ts les sites)

> ROQUESTERON

informatique des passages à partir de Juillet 2023

Agents: 1 mis à disposition par la commune

Engin: 0

> VALBERG

Tonnages: 318 t

Passages: 230*

*comptage informatique des passages à partir de Juillet 2023.

Tonnages: 887 t (hors quai de transfert) Passages: 522*

Agents: 1+1 commun Puget-Théniers

Engin: 1 tractopelle

> VALBONNE

Tonnages: 9748 t Passages: 50 050

Agents: 4 + 1 commun multi-déchèteries

Engin: 1 pelle (pince à tri)

> VALLAURIS - GOLFE-JUAN

Tonnages: 12 050 t Passages: 81038 Agents:9 Engin: 1 tractopelle

RAPPORT ANNUEL 2023 / 35 RAPPORT ANNUEL 2023 / 34

Organisation et coordination

13 déchèteries composent le réseau UNIVALOM faisant lui-même partie du réseau des 21 déchèteries de CAP'AZUR.

Dans le cadre de ce réseau, les usagers du SMED ont pu bénéficier du service des déchèteries d'UNIVALOM et sont ainsi venus déposer 1 122 tonnes de déchets. Dans la même logique, les habitants du territoire d'UNIVALOM ont pu déposer 4 322 tonnes de déchets sur les sites du SMED. Ces tonnages sont détaillés dans l'annexe 9 et pris en compte dans les bilans globaux de ce rapport.

Les déchèteries réceptionnent les déchets ménagers et assimilés des particuliers et des professionnels du lundi au samedi.

Tous les dépôts sont pesés et les usagers possèdent un badge pour pouvoir accéder aux sites. Les modalités d'accès sont différentes si l'usager est un particulier ou un professionnel.

Au premier janvier 2023, des tarifs différenciés entre les particuliers et les professionnels ont été mis en place afin que le service proposé aux professionnels ne soit plus pris en charge en totalité par les EPCI membres d'UNIVALOM.

Les sites sont équipés de dispositifs réglementaires pour la sécurité des usagers et du personnel notamment le risque de chute, ainsi que pour la protection de l'environnement. Les aménagements spécifiques varient selon les déchèteries.

La majorité des sites d'UNIVALOM réceptionnent plus de 20 types de déchets différents ce qui permet de les trier en fonction des filières de valorisation en aval.

En 2023, un nouveau flux a été mis en place dans 3 déchèteries : les articles de sport et de loisir (ASL) qui sont triés dans un local spécifique. Ces objets peuvent désormais bénéficier d'une part de réemploi ainsi que d'une valorisation matière ou énergétique.

Les palettes en bois bénéficient elles-aussi d'un tri particulier. 4 déchèteries (Antibes, Roquefort-les-Pins, Mougins et Le Cannet) les stockent de façon préservante puis les dirigent vers le réemploi.

Les déchèteries amorcent ainsi un tournant vers des sites de collecte pour réemploi.

Chaque site (excepté Roquesteron) est doté d'engins de tassage des déchets dans les bennes et optimise ainsi leur remplissage et leur transport vers les exutoires de traitement.

L'équipe relations usagers répond aux interrogations des particuliers et des professionnels et constitue un lien avec les différents sites pour assurer l'enregistrement des dossiers ainsi que leurs suivis personnalisés.

Dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD), les agents ont anonymisé près de 12 000 dossiers d'usagers ne s'étant pas rendus en déchèteries depuis plus de 5 ans (comptes inactifs).

La gestion des 3 nouvelles déchèteries du territoire de la CCAA a nécessité la mise en place de terminaux portatifs d'enregistrement des passages pour une remontée des informations automatisée.

Faits et chiffres marquants

L'année 2023 a été marquée par la gestion de 3 nouveaux sites : les déchèteries du territoire CCAA. Ces sites, et notamment la déchèterie de Valberg, nécessitent de nombreux travaux de mise aux normes et d'amélioration pour l'accueil des usagers. Ces travaux ont commencé dès cette année.

Un poste de responsable de site tournant a été créé en décembre pour uniformiser les pratiques sur le réseau des déchèteries (contrôle d'accès, procédures à mettre en place et à respecter...).

Les déchèteries d'UNIVALOM en 2023, ce sont :



381 494

passages d'usagers sur l'ensemble des 13 sites dont

269 701 par **45 765**

particuliers

79 453

par **2 300** professionnels

17 846 par 110 collectivités

et administrations



Suivi des ICPE par la DREAL

Les déchèteries du Syndicat, comme toutes Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont soumises à un suivi régulier en interne et à des contrôles récurrents menés par la DREAL. L'année 2023 a permis de mettre à jour plusieurs dossiers ICPE et de créer un nouveau dossier de demande

Déchèterie du Cannet

Dépôt de dossier de demande d'enregistrement : 12/01/2023

d'enregistrement pour la déchèterie du Cannet.

Réception de l'arrêté préfectoral d'enregistrement ICPE: 28/06/2023

Déchèterie de Cipières

• Réalisation de l'audit complémentaire suite au contrôle quinquennal du 03/05/2022 avec réserves : 26/07/2023. Contrôle quinquennal avec levé des réserves, pas de transmission aux services de l'état.

Déchèterie de Mougins

- Contrôle de la déchèterie par la DREAL : 18/07/2023. Mise en demeure de réaliser le contrôle quinquennal.
- Réalisation du contrôle quinquennal : 23/11/2023. Contrôle conforme à la règlementation, pas de transmission aux services de l'état.

Déchèterie de Mouans-Sartoux

Réalisation de l'audit de contrôle guinguennal 23/11/2023. Audit conforme à la règlementation, pas de transmission aux services de l'état.

Déchèterie de Valberg

• Contrôle de la déchèterie par la DREAL : 09/10/2023. Aucune mise en demeure et levé des mises en demeure du contrôle précédent (exploitant SMED).

Déchèterie de Valbonne

 Visite de recollement (suite à enregistrement) par la DREAL: 15/06/2023. Site conforme au dossier d'enregistrement. Aucune mise en demeure.

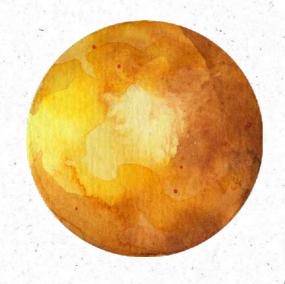
RAPPORT ANNUEL 2023 / 36 RAPPORT ANNUEL 2023 / 37

Travaux et aménagements

- Création d'un nouveau bureau d'accueil à la Déchèterie de Vallauris permettant un meilleur accueil des usagers.
- Mise en place de banques de déchargement en lieux et place des garde-corps fortement dégradés sur la déchèterie de Roquefort-les-Pins, renforçant la sécurité du haut de quai et le confort des usagers.
- Mise en place de vidéoprotection sur les sites de Mougins, Bézaudun-les-Alpes et La Colle-sur-Loup.
- Création d'un brise-vue le long de la départementale de Valberg, dépollution et sécurisation du local de stockage des produits dangereux.
- Réfection de dalles béton de bas de quai sur les déchèteries du Cannet et de Mougins garantissant l'étanchéité
- Réfection complète des clôtures du site de Vallauris après de fortes dégradations dues à de multiples intrusions.
- Mise en place de locaux grillagés sur les sites de Puget-Théniers, Mouans-Sartoux et Valbonne et d'un conteneur à Roquefort-les-Pins afin d'héberger de nouveaux flux.
- Ouverture d'un quai supplémentaire à Valbonne pour augmenter la capacitée du flux carton.









OMA - Ordures Ménagères et Assimilées44DMA - Déchets Ménagers et Assimilés45

Corepile

Depuis 2007

eco-systemes

8,4 tonnes de piles recyclées

Depuis 2022



HUILE MINÉRALE

42 tonnes Recyclées et valorisées en énergie

Depuis 2023

Articles de sport Ecologic

et de Loisir 4 tonnes

d'ASL recyclés ou réemployés

Les déchets collectés dans les déchèteries du territoire UNIVALOM, ou via les Collectes en Porte A Porte, des Collectivités sont évacués et traités par le biais de marchés publics (Cf. annexe 5) ou par l'intermédiaire des éco organismes. En tout, ce sont 240 746 tonnes de déchets ménagers qui ont été traités par UNIVALOM dont 42 883 tonnes de déchets apportés par les professionnels.

Les tonnages de déchets ménagers baissent en 2023 par rapport à 2022 malgré l'intégration du territoire de la CCAA. Il est important de noter que l'augmentation des flux tels que le carton, le mobilier et les textiles est dû à un meilleur tri des déchets entrainant de fait une baisse des encombrants et des ordures ménagères.

Les principaux flux bénéficiant d'une baisse de tonnages sont les végétaux (-12%), les gravats (-11%) et les encombrants (-8%). Différentes causes peuvent être avancées concernant ces baisses ; les actions de prévention réalisées par le Syndicat et les organismes nationaux, un meilleur tri effectué en déchèteries sous l'impulsion des agents de quai, la sècheresse de l'année 2023 pour les végétaux mais également l'inflation économique qui a été importante en 2023.

FAITS MARQUANTS

LE RÉEMPLOI

En 2023 plusieurs actions de réemploi ont été menées (voir page 20) : recycleries mobiles, collecte de jouets, réemploi des palettes, convention de réemploi en déchèterie (organismes extérieurs ou besoins internes). Toutes ces actions permettent de préfigurer la mise en place de services de réemploi plus importants comme les donneries ou les recycleries.





> Z00M

557 palettes dites « Europe » dirigées vers la filière de réemploi pour un poids de 13,2 tonnes.

Filières de traitement des éco-organismes

UNIVALOM adhère à 7 éco-organismes depuis de nombreuses années. Ceux-ci prennent en charge le transport et le traitement de certains déchets.

Les tonnages présentés inclus les apports des professionnels.

Depuis 2014



PNEUS VÉHICULES LÉGERS ET 2 ROUES

93 tonnes

de pneus recyclés et valorisés en énergie

Depuis 2014



PRODUITS DANGEREUX DES MÉNAGES

18 040 € de soutiens financiers

120 tonnes

de produits recyclés et valorisés en énergie

Depuis 2014



MOBILIER USAGÉ

202 007 €

4 568 tonnes

de meubles et matelas financiers recyclés et valorisés en énergie

OMA - ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES

OMA PORTE À PORTE, PAV ET POINT DE REGROUPEMENT

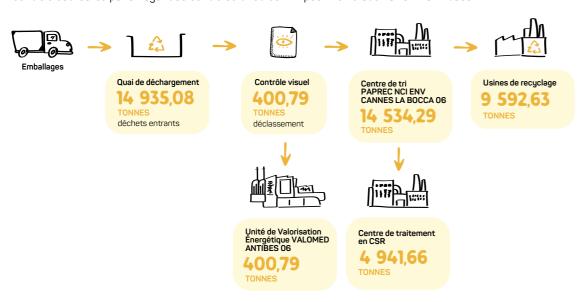
142 662,60 TONNESTRAITÉES EN 2023

	2022 (t)	Évolution	2023 (t)	2023 (t) hors professionnels
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	116 756,20	1,5%	118 546,72	105 139,12
EMBALLAGES ET PAPIERS	14 188,53	2,4%	14 534,29	12 746,29
VERRE	9 171,88	4,5%	9 581,59	9 417,19
TOTAL	140 116,61	1,8%	142 662,60	127 302,60

Depuis 2021, les Emballages qui arrivent au centre de tri, passent un contrôle visuel lors de leurs déchargements afin de vérifier leurs qualités. Ce contrôle est réalisé par un agent du centre de tri et les

déchets non conformes sont enlevés. On parle de déclassements.

En 2023, 400,79 tonnes déclassés ont été envoyées pour incinération à l'UVE d'Antibes.



	Taux refus 2022	Évolution	Taux refus 2023	Tonnes déclassées
CAPG	28,28%	10%	31,09%	24,44 t
CACPL	39,63%	-7,3%	36,74%	107,79 t
CASA	27,29%	16%	31,67%	262,14 t
CCAA			41,68%	6,43 t

DMA - DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE (+PAP ET PAV)

98 082,99

		2022 (t)	Évolution	2023 (t)	2023 (t) hors professionnels
٩	VÉGÉTAUX	36 538,44	-12%	32 121,10	22 298,71
	GRAVATS	27 478,18	-11%	24 511,32	16 215,79
	ENCOMBRANTS	20 296,97	-8%	18 734,28	14 214,79
	BOIS	8 303,37	2%	8 451,97	5 552,67
	MOBILIER	3 967,57	15%	4 567,67	4 033,04
	FERRAILLES	2 807,00	8%	3 032,85	2 507,18
会	CARTONS	2 233,42	9%	2 430,25	2 032,25
	DEEE	1330,41	11%	1479,03	1 351,67
	TEXTILES	972,52	33%	1292,63	1292,63
	PLÂTRE	503,64	35%	679,40	294,06
	DMS (éco-organisme inclus)	325,61	6%	346,95	338,48
	BOUTEILLES DE GAZ	144,46	41%	203,09	201,53
	PNEUS	78,55	45%	114,08	113,57
Q T	HUILE DE VIDANGE	31,14	35%	41,89	41,01
5	BATTERIES	25,58	8%	27,55	27,28
(4)	HUILE ALIMENTAIRE	18,39	-16%	15,42	15,38
	EXTINCTEURS	16,87	-15%	14,38	13,76
	PILES	6,89	22%	8,39	7,91
QÜ	AMPOULES ET NÉONS	6,64	-15%	5,67	3,88
	ASL	0	NC	3,95	3,95
	PETITS FLUX	0	NC	1,12	0,95
	TOTAL hors OMA	105 085,65	-7%	98 082,99	70 560,49





VI. SERVICES SUPPORTS

48
48
50
5 [.]
5
5 ⁻
5 [,]

développement du logiciel de courrier Mfiles, avec le traitement des titres dématérialisés, le suivi personnalisé des courriers. 1846 courriers ont été envoyés, soit une mouenne mensuelle de **154 courriers**, et une progression

RESSOURCES HUMAINES

Suite à l'arrivée des 3 déchèteries de la CCAA, UNIVALOM a embauché 3 agents pour Puget-Théniers et Valberg et prend en charge la mise à disposition d'un agent pour Roquesteron.

Cette intégration a aussi nécessité les recrutements d'un nouveau chauffeur Super Lourds, d'un agent de prévention, d'une gestionnaire administrative et d'un

Pour autant, les effectifs structurels sont restés stables avec la réorganisation de l'ensemble des services techniques.

Suite aux élections professionnelles de décembre 2022, un dialoque social a été formalisé et encadré afin de mettre en place au sein d'UNIVALOM un Règlement Intérieur, le forfait mobilité durable et le télétravail.

de 65% par rapport à 2022.

À noter également la mise en place des cartes restaurants dématérialisées, l'actualisation du régime indemnitaire avec de nouvelles sujétions particulières et le plan triennal de formation 2023-2025.

Concernant le recrutement, il y a eu de nombreux jurys de recrutement en 2023 avec 46 embauches sur l'année (35 CDD et 11 CDI) pour pallier les mouvements de personnel (fins de CDD et démissions).

L'année 2023 a été marquée par la mise en place d'un nouveau serveur externalisé, qui permet dorénavant un accès sécurisé à distance, notamment pour le télétravail mis en place dans le courant de l'année.

Les logiciels Mfiles et Docusign ont été développés pour poursuivre la dématérialisation des documents, notamment les arrêtés et avenants aux contrats de travail.

INDICATEURS REPÈRES 2023

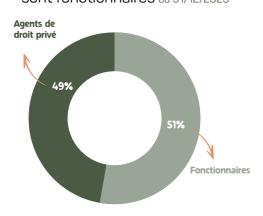
Effectifs

102 agents en 2023

STATUT						
Fonctionnaires 52 Agents de droit privé						
CATÉGORIE						
Catégorie C	45	Ouvrier / Employé	46			
Catégorie B 4		Agent de Maîtrise	3			
Catégorie A	3	Cadre	1			
FILIÈRE						
Administrative	8	Administration / Gestion	5			
Technique	44	Exploitation	30			
Maintenance	2	Études / Développement	13			

51 % des agents

sont fonctionnaires au 31/12/2023



> Les principaux cadres d'emplois

Adjoints administratifs	6
Adjoints techniques	25
Agents d'accueil, de réception	25
Agents de maîtrise	18
Agents d'études, développement	12

> Précisions sur les contrats au 31/12/2023



des agents de droit privé sous CDI

des agents à temps partiel

> Handicap

16 agents

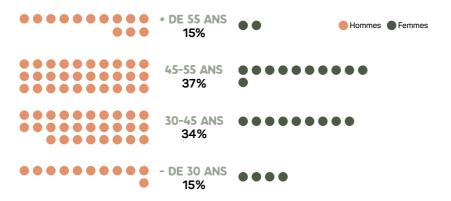
en situation de handicap soit 16 % de l'effectif total

25% de femmes au 31/12/2023

75% 73% **Fonctionnaires** 22%

> Pyramide des âges au 31/12/2023

La moyenne d'âge des agents est de 44 ans. 52 % des agents ont plus de 45 ans.



Mouvements et avancements

> +1 agent en 2023

> 8 avancements de grade et aucune promotion interne en 2023

EFFECTIF 2022	EFFECTIF 2023	VARIATION DES EFFECTIFS
101 agents	102 agents	+ 1%

Principales causes de départ des agents				
Fin de contrat	17			
Démissions	10			

Principaux modes d'arrivée des agents					
Recrutement CDD	35				
Recrutement CDI	11				

Budget et Rémunération

Les charges de personnel représentent 12,8 % des dépenses de fonctionnement. 38 003 189€ de budget de fonctionnement 4 882 616€ de charges de personnel

La part du régime indémnitaire sur les rémunerations annuelles brutes

des agents est de 22%



27.94% pour les

16.09% pour les agents fonctionnaires de droit privé

Total = 22.42%

54% 38% CAT. A CAT. B

Part du régime indémnitaire sur les rémunerations des fonctionnaires par catégorie

> Rémunération fonctionnaires

RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	1797 563 €
Traitement de base	1242 346 €
Primes et indemnités versées	502 160 €
Heures supplémentaires	24 463 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	28 595 €

> Rémunération agents de droit privé

RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	1 008 019 €
Traitement de base	1285 639 €
Primes et indemnités versées	251 810 €
Heures supplémentaires	27 841 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	0 €

RAPPORT ANNUEL 2023 / 49 RAPPORT ANNUEL 2023 / 48

Absentéisme

En moyenne, 33 jours d'absence pour tout motif médical par agent

Taux d'absentéisme global* Nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365) Absences médicales + maternité, paternité adoption et autres raisons	10 %
Taux d'absentéisme « compressible » Maladie ordinaire et accidents du travail	7%
Taux d'absentéisme « médical » Absences compressibles ci-dessus + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	9 %

^{*}Note de lecture: un taux d'absentéisme de 10 % signifie que pour 100 agents, un équivalent de 10 agents a été absent toute l'année.

Accidents du travail

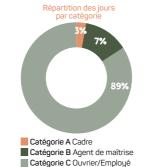
> 13 accidents du travail déclarés au total en 2023

En moyenne, **33 jours** d'absence consécutifs par accident du travail

Un total de **433 jours** d'absence

Formation

- > En 2023, **62%** des agents ont suivi une formation.
- > 262 jours de formation suivis par les agents en 2023, soit en moyenne 2,57 jours par agent
- > 66 479 € ont été consacrés à la formation



Action sociale et protection sociale complémentaire

En moyenne, 358 € de participation par agent à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance.

	SANTÉ	PRÉVOYANCE
Montant des participations versées aux fonctionnaires	9 990 €	3 960 €
Montant des participations pour le compte des agents de droit privé	12 152 €	10 389 €

Le comité national d'action social* Nombre d'agents inscrits au 31/12/2023 102 Nombre de bénéficiaires 54 Taux d'utilisateurs 53%

*Le montant annuel d'adhésion est de 212€/agent (identique depuis 4 ans). **10 649 €** de prestations en 2023

104 € en moyenne par agent inscrit

59% des prestations sont des aides (*Rentrée scolaire, naissance, mariage, retraite...*)

FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS

Le service de l'exécution financière a pour mission d'assurer le suivi financier de toute commande de produits ou de prestations, allant de l'édition des bons de commande au rèalement final.

En 2023, **3 546 mandats** (466 bordereaux) ont été traités pour un volume de **939 bons de commande**, ces chiffres étant en nette augmentation (+35%). Le volume des factures traitées baisse avec 2 645 traitements (-10%), réglées majoritairement sous 30 jours (92%).

Les recettes ont généré 17 295 lignes d'écritures (357 bordereaux) principalement constituées des factures relatives aux dépôts des usagers en déchèteries ou à la facturation de badges.

Le service de la Commande publique a élaboré et mis en ligne **13 consultations** (soit 24 marchés conclus), suite à l'analyse de 55 dossiers de candidatures et d'offres adressées au syndicat. La liste des marchés de transport et de traitement des déchets attribués est disponible en annexe 5.

COMMUNICATION

Depuis 2 ans déjà, UNIVALOM développe une stratégie globale de communication autour des trois principales thématiques que sont le compostage, les déchèteries et la collecte sélective.

Le Service Prévention d'UNIVALOM développe au quotidien des outils et supports de communication interne et externe pour apporter aux citoyens les informations nécessaires aux bonnes exécutions des gestes de réduction et/ou de tri des déchets.

En 2023, le guide des déchèteries a été mis à jour en collaboration avec le SMED dans le cadre de la politique

global de gestion des déchets du Pôle Métropolitain Cap Azur. Une nouvelle campagne de communication, autour du compostage, a également vu le jour en décembre afin de préparer le déploiement du tri à la source des biodéchets.

Fort de cette dynamique, UNIVALOM a participé à des émissions radio et télé ayant pour sujet le zéro déchet, le compostage, la collecte sélective.

La création et la diffusion de supports vidéo a continué et rencontre une adhésion forte permettant de rendre les informations accessibles par un plus grand nombre.

LOGISTIQUE

En 2023, l'unité « Magasin » a été créé en remplacement du pôle logistique. Cette unité a un champ de missions articulé autour de deux thématiques :

- Gestion du stock de matériel et des Equipements de Protections individuels (EPI) pour l'intégralité des services techniques.
- Gestion du site technique du chemin des prés à Biot : lieu de stockage et logistique pour l'activité régie, livraison de bacs et collectes sélectives.

Une organisation de prêts de bacs d'ordures ménagères et de collectes sélectives (emballages/verre/carton) est mise en place pour favoriser et valoriser le tri lors de manifestations culturelles ou sportives qui se déroulent sur le territoire de ses adhérents.

L'accent a été mis sur le lavage des bacs afin de les remettre en circulation et le démantèlement des usages/cassés dans un souci de valorisation de la matière.

MAINTENANCE

TRANSPORT

En 2023, le service maintenance et travaux a pris en compte **557 interventions**.

93 contrôles environnementaux et techniques ont été effectués.

100% : c'est le taux de disponibilité des déchèteries avec 0 jour de fermeture technique sur 4 518 jours ouvrables cumulés sur l'année.

Un agent de maintenance est mobilisé du lundi au vendredi afin d'entretenir les sites du syndicat. Il dispose d'un camion atelier, d'un atelier situé à la déchèterie de Roquefort-les-Pins ainsi que d'un camion plateau afin de procéder aux mouvements de matériels. Ses missions vont de la maintenance préventive à la mise en sécurité des installations suite à dégradation.

Active depuis 17 ans, l'équipe de transport est

constituée de 5 conducteurs poids lourds. Elle réalise

les évacuations de bennes à déchets du lundi au

samedi de 5h à 15h à partir des déchèteries et de

Le service maintenance a mis en place une récurrence sur les entretiens préventifs afin de limiter les coûts des maintenances curatives et d'optimiser les résultats des différents contrôles périodiques.

En 2023, l'agent a procédé à toutes interventions comprenant, sans s'y limiter :

- Entretiens des signalétiques verticales
- Réparation de garde-corps
- Entretien préventif des réseaux humides
- Réparation des clôtures grillagées
- Travaux de peinture
- Travaux de maçonnerie légère
- Nettoyage et entretien des matériels techniques
- Préparation de contrôles techniques
- Livraison et transport de flux entre les sites (pneu, batterie, gasoil)

évacuations en camion attelé et d'une soixantaine de bennes.

Cette année l'équipe s'est pourvue d'un 5ème chauffeur permettant ainsi d'assurer les transports du territoire de la CCAA ainsi que d'un mécanicien pour la prise en charge d'une partie des réparations en interne et la maintenance des engins de déchèteries.

L'intensification des missions d'UNIVALOM dans la valorisation des biodéchets (compostage et broyage) amène l'équipe de transport à réaliser des livraisons de compost et de broyat lors d'événement ou de journée de sensibilisation.

certains centres techniques municipaux ou communautaires jusqu'aux exutoires de traitement et quais de transfert.

déchèteries les plus éloignées des sites de traitement ou de transfert ou en fonction des flux.

Les conducteurs effectuent les évacuations des

En 2023, l'équipe a effectué **2 431 évacuations** et a transporté **15 243 tonnes de déchets**.

Le parc est constitué de 6 camions de 26 tonnes équipés de bras Ampliroll, de deux remorques pour les





Annexe 1	Matrice des coûts 2023 —————	54
Annexe 2	Bilan financier 2023 —————	55
Annexe 3	Tarifs aux adhérents d'UNIVALOM en 2023 ————	56
Annexe 4	Détail des recettes d'UNIVALOM 2023	57
Annexe 5	Liste d'attribution des marchés publics —————	58
Annexe 6	Filières de traitement 2023 : liste des marchés ————	62
Annexe 7	Filières de traitement 2023 : capacités des installations —	63
Annexe 8	Devenir des déchets en 2023 ——————	65
Annexe 9	Gisement des déchets 2023 par entité —————	66
Annexe 10	Gisement des OMA et déchets hors OMA par EPCI membre	67
Annexe 11	Production de déchets 2023 par habitant —————	69
Annexe 12	Piche d'identité de l'Unité de Valorisation Énergétique ——	70
Annexe 13	Revue de presse ——————————————————————————————————	71
Annexe 14	Terminologie et modes de calcul ———————————————————————————————————	72

ANNEXE 1 - MATRICE DES COÛTS 2023

ISSUE DE LA MÉTHODE COMPTACOÛT® DE L'ADEME

	COLLECTE	EN PORTE À POR	TE, EN POINTS D'	APPORT VOLONT	AIRE, SUR RENDE	Z-VOUS	COLLECTE EN DÉCHÈTERIES		
	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLE	VERRE	EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS	DÉCHETS VERTS	ENCOMBRANTS	CARTONS	DÉCHETS HORS PROFESSIONNELS DES DÉCHÈTERIES		
Charge de structure	690 966 €	6 326 €	177 213 €	28 359 €	37 202 €	4 051€	380 287 €	200 443 €	
Communication	26 303 €	17 131 €	309 199 €	380€	498 €	54€	5 095 €	2 685 €	
Prévention	264 617 €	10 648 €	136 567 €	25 938 €	2 325 €	597€	81933€	6 801€	
Pré-collecte	84 003 €	10 309 €	86 549 €	154 515 €	-	955€	-	-	
Collecte	-	-	-	-	-	-	2 742 539 €	1546 134 €	
Transfert/Transport	298 597 €	92 345 €	114 088 €	1541€	21 089 €	89 721€	1901738€	1071692€	
Traitement	-	-	3 655 422	456 929 €	814 743 €	-	3 335 068 €	1880178€	
Incinération	15 449 663 €	-	-	-	-	-	-	-	
Enlèvement et traitement de déchets dangereux	-	-	-	-	-	-	506 597 €	11 180 €	
Autres charges (Don à la Ligue contre le Cancer)	-	29 224 €	-	-	-	-	-	-	
TOTAL CHARGES	16 814 148 €	165 983 €	4 479 037 €	667 662 €	875 856 €	95 378 €	8 953 256 €	4 719 114 €	
Matériaux	-	282 210 €	669 486 €	-	-	-	376 800 €	94 080 €	
Énergie	9 104 946 €	-	-	-	-	-	-	-	
Autres produits	1543 265 €	-	-	-	-	-	-	-	
Soutien des éco-organismes	217 864 €	86 471	2 738 565 €	-	-	-	324 303 €	47 205 €	
Facturation à l'usager	-	-	-	-	-	-	585 781 €	2 40 896 €	
TOTAL PRODUITS	10 866 075 €	368 681 €	3 408 051 €	-	-	-	1286883€	2 544 182 €	
Charges Fonctionnelles	717 269 €	23 457 €	486 412 €	28 739 €	37700€	4 105 €	385 381€	203 128 €	
Charges Techniques	16 096 879 €	142 526 €	3 992 625 €	638 924 €	838 156 €	91272€	8 567 875 €	4 515 986 €	
TOTAL CHARGES	16 814 148 €	165 983 €	4 479 037 €	667 662 €	875 856 €	95 378 €	8 953 256 €	4 719 114 €	
TOTAL PRODUITS	10 866 075 €	368 681 €	3 408 051 €	-	-	-	701102€	141 286 €	
COÛT AIDÉ	5948073€	-202 698 €	1070 986 €	667 662 €	875 856 €	95 378 €	8 252 154 €	4 577 829 €	
TONNAGE 2022	110 547	0.502	14 524	7 502	6 672	1 711	40 104	10 227	

TONNAGE 2023	118 547	9 582	14 534	7 592	6 673	1711	40 104	19 227
			,					
COÛT COMPLET À LA TONNE	142€	17 €	308€	88€	131 €	56 €	223€	245€
COÛT AIDÉ À LA TONNE	50 €	-21€	74€	88€	131 €	56 €	206€	238 €

ANNEXE 2 - BILAN FINANCIER 2023

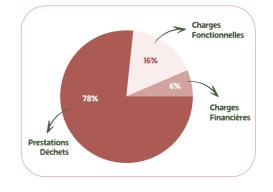
BILAN 2022	SOMME DES CHARGES	SOMME DES RECETTES
Charges fonctionnelles	5 714 388 €	
Prestation déchets	27 119 136 €	
Charges financières	2 014 912 €	
Contribution CASA (traitement déchets + déchèteries)		9 785 307 €
Contribution CAPL (traitement déchets + déchèteries)		4 326 612 €
Contribution CAPG (traitement déchets + déchèterie)		812 622 €
Contribution CCAA (traitement déchets + déchèterie)		732 558 €
Soutiens Sociétés agréées		3 735 178 €
Recettes industrielles (revente EDF + Matériaux tri)		10 641 888 €
Subvention fonctionnement		38 000 €
Recettes des déchèteries		3 267 090 €
Recettes apports extérieurs		1 542 125 €
TOTAL UNIVALOM	34 848 436 €	34 881 379 €

ÉVOLUTION FINANCIÈRE DE 2022 À 2023

ÉVOLUTION FINANCIÈRE	2022	ÉVOLUTION EN %	2023
CHARGES FONCTIONNELLES	6 161 991 €	-7%	5 714 388 €
CHARGES FINANCIÈRES	2 418 156 €	-17%	2 014 912 €
PRESTATION DÉCHETS	26 251 846 €	3%	27 119 136 €
TOTAL UNIVALOM	34 831 993 €	0%	34 848 436 €

BILAN FINANCIER ET QUANTITATIF DE LA GESTION DES DÉCHETS

BILAN UNIVALOM 202	23
TONNAGE TOTAL UNIVALOM	240 746 t
TOTAL DÉPENSES D'UNIVALOM	34 848 436 €
TOTAL RECETTES (hors contributions)	19 186 281 €
COÛT NET UNIVALOM	15 662 155 €
POPULATION UNIVALOM	286 154 hab
KILO PAR HABITANT UNIVALOM	841 kg/hab/an
COÛT NET UNIVALOM À LA TONNE	65,06 €/t
COÛT NET UNIVALOM PAR HABITANT	54,73 €/hab



ANNEXE 3 - TARIFS AUX ADHÉRENTS D'UNIVALOM 2023

TRAITEMENT DES DÉCHETS	2023
A – Incinération des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) A1 - Transfert Quai de Villeneuve A2 - Transfert Quai de Cannes et SMED A3 - Transfert Quai du Cannet	58,00 € HT/Tonne (hors TGAP) 62,40 € HT/Tonne 32,40 € HT/Tonne 19,40 € HT/Tonne
B – Traitement des déchets verts	109,00 € HT/Tonne
C - Traitement des déchets de bois	141,00 € HT/Tonne
D – Traitement des gravats propres	35,00 € HT/Tonne
E – Traitement des gravats sales	96,00 € HT/Tonne
F – Traitement des encombrants	189,00 € HT/Tonne (Hors TGAP)
G – Tri valorisation journaux revues magazines (JMR)	- 70,00 € HT/Tonne
H – Tri Sélectif Emballages Ménagers Recyclables (EMR) (bi et tri flux)	-36,00 € HT/Tonne
I – Traitement des cartons	65,00 € HT/Tonne
J - Traitement des extincteurs	30,00 € HT/Unité
K - Traitement des bouteilles de Gaz	24,00 € HT/Unité
L – Traitement des Bio déchets	58,00 € HT/Tonne
M – Traitement du plâtre	236,77 € HT/Tonne

ANNEXE 4 - DÉTAIL DES RECETTES D'UNIVALOM 2023

Acier	79 290.61
Aluminum	67 801,73
Cartons / Cartonettes (Catégorie 5.02, 1.05 et 5.03)	239 039,46
Plastiques	218 194,70
Verre	228 927,64
Tous papiers	65 159,85
Recettes liées aux reventes des matériaux issus du « bac jaune »	898 413,99 €
Cartons (autres)	0,00 €
Huiles Alimentaires	2 295,30
Batteries	15 568,50
Palettes, cartouche encre	2 469,95 €
Métaux ferreux et non ferreux	493 212,44
Recettes liées aux reventes des autres collectes séparées	513 546,194
Soutiens financiers CITEO	3 392 900,00
Soutiens financiers Eco SYSTEM	118 568,90
Soutiens financiers Corepile	3 661,52
Soutiens financiers ECODDS	18 040,13
Soutiens financiers Eco Maison	202 007,02
Soutiens des Éco-Organismes	3 735 177,57 €
Recettes issues des collectes séparées	5 147 137,75 €
Subvention OUI PUB	38 000 €
Recettes de vente Subvention fonctionnement	38 000 €
Électricité de l'UVE	9 229 927,76 €
Recettes de vente d'électricité	9 229 927,76 €
TOTAL RECETTES VALORISATION	14 415 065,51 €
Recettes apports extérieurs UVE	1 542 125,26 €
Recettes Déchèteries	3 267 089,85 €
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	19 224 280,62 €

ANNEXE 5 - LISTE D'ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS

INTITULÉ DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	NATURE ET OBJET	PROCÉDURE DE PASSATION	LIEU D'EXÉCUTION	MONTANT HT ET DURÉE
	LISTE D	ES MARCH	ÉS DE SERVI	CES		
		≥ 40 000 € HT et	< 90 000 € HT			
REALISATION D'ANIMATIONS PEDAGOGIQUES DU PROGRAMME D'EDUCATION AU TERRITOIRE ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE À DESTINATION DES SCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE D'UNIVALOM	09/10/2023	ASSOCIATION EVALECO 06620 BAR-SUR-LOUP	ACCORD-CADRE 92331210-5 (Services d'animation pour enfants)	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06600	Montant maxi : 40 000 € Durée : 2 ans
		≥ 90 000 € HT et	< 215 000 € HT			
ENTRETIEN ET REPARATION MECANIQUES DES ENGINS ET AUTRES	26/09/2023	LYOMAT 69310 PIERRE BENITE	ACCORD-CADRE 50110000-9 [Services de réparation et d'entretien de véhicules à moteur et d'équipements connexes]	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06600	Montant maxi : 90 000 € Durée : 2 ans
PRESTATIONS DE NETTOYAGE ECOLOGIQUE DES BATIMENTS D'UNIVALOM	13/12/2023	ONET SERVICE 06210 MANDELIEU	MARCHÉ À PRIX MIXTE (FORFAITAIRE ET BONS DE COMMANDE) 90911200-8 (Services de nettoyage de bâtiments)	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06600	Montant maxi annuel: 5 000 € Prix de la partie forfaitaire 36 395,16€ Durée: 4 ans
		≥ 215 000	D € HT			
PRESTATIONS DE COMMUNICATION RELATIVES A LA PREVENTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES Lot N°2: IMPRESSION SUR TOUT AUTRE TYPE DE SUPPORT HORS PAPIER	07/02/2023	SARL PERADOTTO Roger 06200 NICE	ACCORD-CADRE 79810000-5 (Services d'impression)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant maxi annuel: 35 000 € Durée maxi: 4 ans
PRESTATIONS DE COMMUNICATION RELATIVES A LA PREVENTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ETASSIMILES Lot N°3: INFOGRAPHIE	07/02/2023	MARKEYTERS "IPANEMA COM" 06000 NICE	ACCORD-CADRE 79822500-7 (Services de conception graphique)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant maxi annuel : 15 000 € Durée maxi : 4 ans
GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UN MARCHE DE PRESTATIONS DE RELIURE ADMINISTRATIVE OU D'ETAT CIVIL	31/03/2023	QUILLET 17111 LOIX	ACCORD-CADRE 79971000-1 (Services de reliure et de finition)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant maxi annuel : 450 000 € Durée maxi : 4 ans
GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UN MARCHE DE PRESTATIONS DE RESTAURATION DE REGISTRES ET DE DOCUMENTS A PLAT ENDOMMAGES ET/OU ANCIENS	31/03/2023	LA RELIURE DU LIMOUSIN 19360 MALEMORT	ACCORD-CADRE 92512000-3 (Services d'archives)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant maxi annuel : 294 000 € Durée maxi : 4 ans
MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCE POUR LES BESOINS D'UNIVALOM LOT N° : ASSSURANCE RESPONSABILITE	05/04/2023	SMACL ASSURANCES SA 79031 NIORT	MARCHÉ PUBLIC 66516000-0 (Services d'assurance responsabilité civile)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant maxi annuel : 5 136,15€ Durée maxi : 4 ans
MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCE POUR LES BESOINS D'UNIVALOM LOT N°3 : ASSURANCE MULTIRISQUES BUREAUX ET RISQUES SIMPLES	05/04/2023	SMACL ASSURANCES SA 79031 NIORT	MARCHÉ PUBLIC 66515200-5 (Services d'assurance responsabilité professionnelle)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant maxi annuel : 1 301,30€ Durée maxi : 4 ans

INTITULÉ DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	NATURE ET OBJET	PROCÉDURE DE PASSATION	LIEU D'EXÉCUTION	MONTANT HI ET DURÉE
	LISTE D	ES MARCH	ÉS DE SERVI	CES		
MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCE POUR LES BESOINS D'UNIVALOM LOT N°5 : ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE MANDATAIRE SOCIAUX	05/04/2023	SMACL ASSURANCES SA 79031 NIORT	MARCHÉ PUBLIC 66516000-0 (Services d'assurance responsabilité civile)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant ma: annuel : 1000 € Durée maxi : 4 ans
MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCE POUR LES BESOINS D'UNIVALOM LOT N°6 : ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE AGENTS ET ELUS	05/04/2023	ACL COURTAGE 46400 ST CERE	MARCHÉ PUBLIC 66513100-0 (Services d'assurance défense et recours)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant may annuel : 166,92€ Durée maxi : 4 ans
MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCE POUR LES BESOINS D'UNIVALOM LOT n°7: ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	05/04/2023	SMACL ASSURANCES SA 79031 NIORT	MARCHÉ PUBLIC 66514110-0 (Services d'assurance de véhicules à moteur)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant max annuel : 33 480€ Durée maxi : 4 ans
MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCE POUR LES BESOINS D'UNIVALOM LOT N°8: ASSURANCE BRIS DE MACHINE	05/04/2023	Cabinet HATREL et LETELLIER 06800 CAGNES-SUR-MER	MARCHÉ PUBLIC 66515200-5 (Services d'assurance de biens)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant may annuel : 4 310 € Durée maxi : 4 ans
PRESTATIONS DE COMMUNICATION RELATIVES A LA PREVENTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES RELANCE DU LOT Nº1 IMPRESSION PAPIER SUITE A UNE DECISION D'INFRUCTUOSITE	07/04/2023	LES ARTS GRAPHIQUES 06300 NICE	ACCORD-CADRE 79810000-5 (Services d'impression)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant max annuel : 25 000€ Durée maxi : 4 ans
EVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM LOT Nº01 "TRANSPORT DES VEGETAUX - EVACUATION DES BENNES AMPLIROLL"	06/11/2023	ALGORA ENVIRONNEMENT 06210 MANDELIEU	ACCORD-CADRE 90512000-9 (Services de transport des ordures ménagères)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Maxi annuel 8 000 rotatio Durée maxi : 3 ans
EVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM LOT N°02 "TRANSPORT DES VEGETAUX - EVACUATION EN SEMI-REMORQUE DEPUIS LES DECHETERIES D'ANTIBES ET VALLAURIS"	06/11/2023	PASINI 83210 LA FARLEDE	ACCORD-CADRE 90512000-9 [Services de transport des ordures ménagères]	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Maxi annuel 2 400 rotatio Durée maxi : 3 ans
EVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM LOT N'03 "TRANSPORT DES VEGETAUX - CHARGEMENT DE CONTENANT DE VEGETAUX D'UNIVALOM"	06/11/2023	PURFER 69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU	ACCORD-CADRE 90512000-9 (Services de transport des ordures ménagères)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Maxi annuel 800 chargeme Durée maxi : 3 ans
EVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM LOT 1º04 "TRAITEMENT ET VALORISATION DES BIODECHETS ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM - RELANCE SUITE À UNE DECISION D'INFRUCTUOSITE"	06/11/2023	SUD EST ASSAINISSEMENT 06800 CAGNES-SUR-MER	ACCORD-CADRE 90510000-5 (Élimination et traitement des ordures)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Maxi annuel 4 000 tonne Durée maxi : 3 ans

INTITULÉ DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	NATURE ET OBJET	PROCÉDURE DE PASSATION	LIEU D'EXÉCUTION	MONTANT HT ET DURÉE
L	ISTE DE	S MARCHÉ	S DE FOURN	TURES		
		≥ 40 000 € HT et	< 90 000 € HT			
		≥ 90 000 € HT et	< 215 000 € HT			
GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UN MARCHE DE PRESTATIONS DE FOURNITURE PAPIER PERMANENT	31/03/2023	BERGER-LEVRAULT 92100 BOULOGNE- BILLANCOURT	ACCORD-CADRE 30197630-1 (Papier d'impression)	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06600	Montant maxi annuel: 51 000 € Durée: 4 ans
FOURNITURE ET REPARATION DE PNEUMATIQUES POUR LES VEHICULES D'UNIVALOM	13/04/2023	AZUR TRUCKS PNEUS 06270 VILLENEUVE LOUBET	ACCORD-CADRE 34350000-5 (Pneus pour charges légères et lourdes)	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06600	Montant maxi annuel : 50 000 € Durée : 4 ans
ACQUISITION DE CAISSONS MOBILES POUR LA REGIE DE TRANSPORT D'UNIVALOM	02/05/2023	VR CONTENEUR 7711 DOTTIGNIES BELGIQUE	MARCHÉ PUBLIC 44613700-7 (Bennes à déchets	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant : 90 698 € Durée : 1 an
ACQUISITION D'UNE TRACTOPELLE SUR PNEUS DE 9 A 11 TONNES	29/06/2023	LYOMAT 69310 PIERRE BENITE	MARCHÉ PUBLIC 34144710-8 (Chargeurs sur roues)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant : 155 000 € Durée : 1 an
ACQUISITION DE CAISSONS DE STOCKAGE DECHETS DANGEREUX POUR LES DECHETERIES D'UNIVALOM	28/07/2023	DENIOS France SARL 27550 NASSANDRES	ACCORD-CADRE 34928480-6 (Conteneurs et poubelles de déchets)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant maxi annuel: 40 000 € Durée maxi: 3 ans
		≥ 215 000	D€HT			
FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MATERIELS ET DE LEURS PIECES DETACHEES POUR LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE DU GROUPEMENT DE COMMANDES UNIVALOM, C.A.C.P.L ET C.A.P.G LOT N°1 FOURNITURES DE COMPOSTEURS EN PLASTIQUE	28/07/2023	SULO 31150 BRUGUIERES	ACCORD-CADRE 39234000-1 (Caisses à compost)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant maxi annuel: 250 000 € Durée maxi: 4 ans
FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MATERIELS ET DE LEURS PIECES DETACHEES POUR LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE DU GROUPEMENT DE COMMANDES UNIVALOM, C.A.C.P.L ET C.A.P.G LOT N°5 FOURNITURES DE LOMBRICOMPOSTEURS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS	28/07/2023	VERS LA TERRE 34120 PAZENAS	ACCORD-CADRE 39234000-1 (Caisses à compost)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant maxi annuel : 20 000 € Durée maxi : 4 ans
FOURNITURE D'HABILLEMENT ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	06/11/2023	SEISE 06700 ST-LAURENT-DU-VAR	ACCORD-CADRE 18300000-2 (Articles d'habillement)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant maxi annuel : 60 000 € Durée maxi : 4 ans

INTITULÉ DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	NATURE ET OBJET	PROCÉDURE DE PASSATION	LIEU D'EXÉCUTION	MONTANT HT ET DURÉE
	ISTE DE	S MARCHÉ	S DE TRAVAL	JX		
		≥ 40 000 € HT et	<90 000 € HT			
		≥ 90 000 € HT et	< 5 382 000 € HT			
		≥ 5 382 0	000 € HT			
TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS SUR LE TERRITOIRE DE LA CASA, D'UNIVALOM ET DU SYMISA	25/10/2023	GUINTOLI SAS 13156 TARASCON	ACCORD-CADRE 45200000-9 (Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Minimal annuel: 600 000€ Maxi annuel: 8 000 000€ Durée maxi: 4 ans

VII. ANNEXES

ANNEXE 6 - FILIÈRES DE TRAITEMENT ACTUELLE : LISTE DES MARCHÉS

MATÉRIAUX	PRESTATAIRES	TYPE DE CONTRAT
Ordures Ménagères résiduelles	VALOMED, Antibes (06)	CPPP
Emballages seuls ou emballages en mélange	Centre de Tri PAPREC, Cannes (06)	Adhésion SMED
Verre	SEA, Nice (06) OI Manufacturing (34)	Marché public Contrat
Papier	Centre de Tri PAPREC, Cannes (06)	Adhésion SMED
Carton	SEA, Nice (06)	Marché public Contrat
Gravats propres	SEA, Nice (06)	Marché public
Gravats sales	SEA, Nice (06)	Marché public
Plâtre	Saint-Laurent Métaux Saint-Laurent-du-Var (06)	Marché public
Bois	VALECOBOIS, Aix en Provence (13)	Marché public
Ferrailles	DERICHEBOURG, Carros (06)	Contrat
Encombrants	VALOMED (06)	CPPP
Végétaux	VALOMED (06)	CPPP
Huiles alimentaires	SERAHU, Cagnes-sur-Mer (06)	Contrat
Huiles de vidange	SERAHU, Cagnes-sur-Mer (06)	Marché public
DMS	OREDUI, Grasse (06)	Marché public
Bouteilles de Gaz	DI SERVICE, Saint Panthus (77)	Marché public
Extincteurs	SOFOVAR, Fréjus (83)	Marché public
Batteries	DERICHEBOURG, Carros (06)	Contrat

ANNEXE 7 - FILIÈRES DE TRAITEMENT 2023 : CAPACITÉ DES INSTALLATIONS

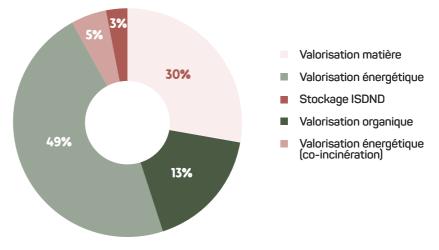
Matériaux	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité de l'unité	Tonnes UNIVALOM en 2023	Mode de traitement
Ordures	UVE UNIVALOM, Antibes (06)	160 000 T	117 036	Incinération avec valorisation énergétique
Ménagères résiduelles	CVO , Carros (06)	70 000 T	273	Valorisation organique
TC3IddCiiC3	ISDND VALSUD, Bagnols-en-Forêt (83)	NC	1238	Enfouissement
Emballages seuls ou	Centre de Tri NCI ENVIRONNEMENT, Cannes (06)	36 000 T	9 447	Tri et Recyclage
emballages en mélange	UVE UNIVALOM, Antibes (06)	160 000 T	4 942	Incinération avec valorisation énergétique
	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La-Napoule (06)	550m³		Stockage et rechargement
Verre	Quais de transfert de SEA, Saint-isidore (06)	550m³	9 582	Stockage et rechargement
	Usine OI Manufacturing, Bézier (30) ou Labegude (07)	NC		Recyclage
Danier	Centre de tri NCI ENVIRONNEMENT, Cannes (06)	36 000 T	145	Tri
Papier	European Products Recycling	NC	145	Recyclage
	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La-Napoule (06)	120 m³		Réception et massification
Cartons	Quais de transfert de SEA, Villeneuve Loubet (06)	4 720 m³	2 430	Réception et massification
	SEA, Carros (06)	4 900 m³		Mise en balle
	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La-Napoule (06)	120 m³	13 533	Tonnages pesés receptionnés et contrôlés
Gravats	ou Centre de tri de Véolia, Nice (06)	60 000 t		Tri et recyclage
propres	Carrières Malaussenoise (06)	280 000 t	NC	Valorisation matière (stabilisation et mise en oeuvre d'un drain périphérique)
Cravata	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La-Napoule (06)	120 m³	10 978	Tonnages pesés receptionnés et contrôlés
Gravats sales	Installation de valorisation de matériaux inertes de MDV Malausène, (06)	280 000 t	NC	Tri et recyclage Enfouissement
	SoFoVar, La Roquette-sur-Siagne (06)	1500 m³		Tri manuel et mécanique
	SINC, Carros (06)	2 270 m ³		Séparation par fractions
Plâtre	Écopole recyclage, Fréjus (06)	147 108 t ou 9 800 m³	679	Recyclage R5 / Valorisation énergétique RD des refus de process (déchets combustibles issus des refus de process type isolants)
	Plateforme de regroupement Véolia, Villeneuve Loubet (06)	480 t (instant t)		Tri et broyage
Bois	Usine du GROUPE MAURO SAVIOLA, Mortara (Italie)	500 000 T	8 452	Incinération et valorisation énergétique
	Derichebourg, Carros (06)	12 000 t/mois		
Ferrailles	Derichebourg, Vallauris (06)	1000 t/mois	3 033	Tri et préparation (broyage)
	Derichebourg, Grasse (06)	1500 t/mois		

ANNEXE 7 (SUITE)

Matériaux	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité de l'unité	Tonnes UNIVALOM en 2023	Mode de traitement
	Plateforme de regroupement Véolia, Villeneuve Loubet (06)	480 t (instant t)		Tri et Recyclage
Encom- brants	CTHP VALAZUR, Nice (06)	120 000 t	18 734	Incinération avec valorisation énergétique et co incinération
	ISDND, Septèmes-les-Vallons (13)	NC		Enfouissement
Végétaux	Centres de compostage de VEOLIA PROPRETÉ, Fréjus (83)	30 000 t	32 121	Valorisation matières (Compostage, paillage,
	et Tarascon (13)	NC		combustible)
Huiles	SERAHU, Cagnes sur Mer (06)	1 220 m ³	15	Tri, conditionnement
alimentaires	SANDRA SL, Barcelone	NC	NC	Valorisation matière (Biocarburants)
Huiles de	SERAHU, Cagnes sur Mer (06)	1 220 m ³	42	Tri, conditionnement
vidange	VISCOLUBE , Pieve Fissiraga (Italie)	NC	NC	Valorisation matière (lubrifiants) et co incinération
	OREDUI, Grasse (06)	60 000 t	30	Tri, conditionnement, traitement, recyclage
DMS Hors EcoDDS	SOLAMAT MEREX, Fos-sur-Mer (13)	90 000 t	189	Valorisation énergétique
	SARPI, La Talaudière (42)	41 000 t	4	Valorisation matière
	EST ARGENTS, Saint Michel sur Meurthe (88)	200 t	1	Valorisation matière
	BATREC, Suisse (CH)	Capacité distillation Hg : 500 t Capacité de stabilisation : 1200 t	0,003	Valorisation énergétique
Bouteilles de Gaz	DI SERVICE, Saint Panthus (77)	NC	203	Tri et recyclage Enfouissement
06 082	SOFOVAR, Fréjus (83)	12 500 T		Tri manuel, analyses, pompage, reconditionnement Préparation de matière (broyage)
	astradéis, (89)	6,5 t/j		Tri manuel et mécanique Séparation par fractions
Extincteurs	ECO PLANET RECYCLING, [41]	900 m³	14,38	Traitement des agents chimiques : Valorisation énergétique (poudre BC, poudres en mélange, tubes, sparklets Traitement de la carcasse métallique : Valorisation matière (métaux, poudre ABC, émulseurs, plastiques PP-PE-PVC) Elimination des refus de process (eaux additivées et autres plastiques non valorisables)

ANNEXE 8 - DEVENIR DES DÉCHETS 2023

				QUAN	NTITÉS (EN TO	DNNE)	
-4.		TON-			VALORI	SATION	
DEC	CHETS	NAGES TRAITÉS	Stockage en ISD	Matibas	0	ÉNERG	ÉTIQUE
			100	Matière	Organique	Incinération	Co- incinération
	OMR	118 546,72	1 238,00		273,00	117 035,72	
OMA	Verre	9 581,59		9 581,59			
	EMR et papiers	14 534,29		9 592,63			4 941,66
	Végétaux	32 121,10			32 121,10		
	Gravats	24 511,32	3 559,04	20 952,28			
	Plâtre	679,40		523,14		88,32	67,94
	Encom- brants	18 734,28	1253,32	11 637,73		880,51	4 962,71
	Mobilier	4 567,67	319,74	2 603,57			1644,36
	Bois	8 451,97		8 367,45		84,52	
	Ferrailles	3 032,85		3 032,85			
	DEEE+ Ampoules et néons	1484,70	112,84	1279,81		92,05	
Déchets Ménagers hors OMA	Cartons	2 430,25		2 347,38			82,87
	Textiles	1292,63	5,17	1287,46			
	Bouteilles de gaz	203,09	2,03	201,06			
	Extincteurs	14,38	0,72	11,78		1,88	
	DMS + EcoDDS	346,95		64,19		282,76	
	Piles	8,39	1,79	6,60			
	Batteries	27,55	2,76	24,80			
	Huiles alimentaires	15,42		15,42			
	Pneus	114,08		57,38		56,70	
	Huiles de vidange	41,89		39,80			2,09
	ASL	3,95		3,95			
	Petits Flux	1,12		1,12			
TOTAL en to	onnes	240 745,59	6 495	71 632	32 394	118 522	11702
Taux de valo élimination	risation -		3%	30%	13%	49%	5%



ANNEXE 9 - GISEMENT DES DÉCHETS 2023 PAR ENTITÉ

Particle	TONNAGES 2023	VÉGÉTAUX	GRAVATS	GRAVATS SALES	PLÂTRE	ENCOM- BRANTS	BOIS	FER- RAILLES	MOBILIER	DEEE	CARTONS	TEXTILE	WQQ	ASL	PETITS FLUX*	TOTAL
100 100	Mouans-sartoux	3 029,17 t	573,36 t	797,40 t	0,00 t	752,21 t	598,94 t	232,91 t	470,88t	113,71 t	121,38t	0,00 t	62,20 t	0,00 t	0,12 t	6 752,28 t
2 125.281 1188.161 580.241 0.000 782.241 282.241 290.454 282.461 377.241 290.454 290.454 290.454 290.764 290.744 2	Apports hors déchèterie	0,00 t	0,00t	0,00t	0,00 t	0,00 t	0,00t	0,00 t	0,00t	0,00t	151,54t	379,00 t	1,00,t	0,00 t	000t	531,54t
2.125.281 1188161 980.241 0.0001 987.741 582.861 0.0001 0.986.91 753.751 0.0001 0.986.91 753.751 0.0001 0.986.91 0.0001 0.986.91 0.0001 0.986.91 0.0001 0.986.91 0.0001 0.986.91 0.0001 0.986.91 0.0001 0.986.91 0.0001 0.986.91 0.0001 0.986.91 0.0001 0.986.91 0.0001 0.986.91 0.0001 0.986.91 0.0001 0.986.91 0.0001 0.986.91 0.0001 0.986.91 0.0001 0.986.91 0.0001 0.986.91	Total CAPG	3029,17 t	573,36 t	797,40t	0,00 t	752,21 t	598,94 t	232,91t	470,88 t	113,71 t	272,92 t	379,00 t	63,30 t	0,00 t	0,12 t	7 283,82 t
9447381 46650t 118214 0.001 23956t 73975t 71940t 71944 9000t 66.33t 0.000t 0.000t 24738t 71947t 0.000t 28104t 19877t 250t 0.000t	Le Cannet	2 125,28 t	1188,16 t	980,24 t	0,00 t	937,74 t	532,46 t	377,92 t	804,54 t	204,70 t	68,56t	0,00 t	91,11 t	0,46 t	0,25 t	7 311,42 t
972.83 KB 285.64 (1) 285.64 (2) 285.64 (Mougins	3 447,98 t	466,30 t	1182,14 t	0,00 t	1 396,69 t	753,75 t	243,70 t	511,48 t	109,39 t	71,94 t	0,00 t	66,33 t	0,00 t	0,05 t	8 249,75 t
Seecon S	Apports hors déchèterie	556,6 t	29,50 t	68,90 t	0,00 t	2 397,40 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	281,04 t	196,79 t	2,50 t	0,00 t	0,00 t	3532,73t
14834 34,96	Total CAPL	6 129,86t	1683,96t	2 231,28 t	0,00 t	4 731,82 t	1286,21t	621,62 t	1316,02t	314,09 t	421,54 t	196,79 t	159,95 t	0,46 t	0,30 t	19 093,90 t
143,44 34,364 61,522 60,001 71,001 7	Antibes	5 938,68 t	5 485,32 t	2 059,92 t	679,40 t	1808,08 t	1958,02 t	0,00 t	840,96 t	0,00 t	271,28t	0,00 t	6,46 t	0,00 t	0,00 t	19 048,12 t
1460,014 11,378 80,084 0.000 177,064 892,284 0.0001 42,844 0.0001	Bezaudun	49,34 t	34,96 t	61,52 t	0,00 t	81,10 t	0,00 t	15,67 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	242,59 t
1460,01 1207,46 982,98 0.000 450,08 753,50 0.000 470,08 0.000 470,08 0.000 420,08	Cipières	104,80 t		80,08 t	0,00 t	171,06 t	0,00 t	28,96 t	0,00 t	18,26 t	0,00 t	0,00 t	29,23 t	0,00 t	0,00 t	548,17 t
SSG)121 SY8,281 GY,381	La Colle-sur-Loup	1460,70 t	1207,46 t	982,98 t	0,00 t	807,20 t	763,50 t	271,93 t	0,00 t	121,20 t	0,00 t	0,00 t	48,78 t	0,00 t	0,24 t	5 663,99 t
394182t 67783t 16298t 0.00t 125748t 113724t 348.55t 475.88t 16526t 0.00t 165.6tt 0.00t 152.6tt 0.00t 0.00t 152.6tt 0.00t 152.6tt 0.00t 0.00t 152.6tt 0.00t 152.6tt 0.00t 0.00t 152.6tt 0.00t 0.00t 152.6tt 0.00t 0.00t 152.6tt 0.00t 152.6tt 0.00t 0.0	Roquefort-les-Pins	850,12 t	514,24 t	455,58 t	0,00 t	450,08 t	312,36 t	222,01 t	326,1 t	109,81 t	41,86t	0,00 t	77,09 t	1,29 t	0,17 t	3360,71t
278.281 2071,491 22232351 0.000 1852,081 1087,081 642,181 850,081 328,741 115,181 0.000 42,061 0.000 42,181 0.000 42,061 42,061 0.000 42,061 0.000 42,061 0.000 42,061 0.000 42,061 0.000 42,061 0.000 42,061 0.000 42,061 0.000 42,061 0.000 42,061 0.000 42,061 0.000 0.000 0.000 42,061 0.000 42,061 0.000 0.000 0.000 42,061 0.000 42,061 0.000 0.000 0.000 42,061 0.000 42,061 0.000 0.000 0.000 42,061 0.000 0.	Valbonne	3 941,82 t	677,83 t	1629,98 t	0,00 t	1257,48 t	1137,24 t	348,55 t	475,88 t	155,26 t	16,92 t	0,00 t	106,56 t	0,26 t	0,14 t	9 747,92 t
Prior 17,002 466,741 0.001 427578 transmission 67,035,44 transmission 17,004 transmission 689,304 transmission 42,06 transmission 0.000 transmission 420,401 transmission 0.000 transmission <t< td=""><td>Vallauris</td><td>2 718,28 t</td><td>2 071,49 t</td><td>2 232,35 t</td><td>0,00 t</td><td>1852,08 t</td><td>1087,08 t</td><td>642,18 t</td><td>850,03 t</td><td>328,74 t</td><td>115,18 t</td><td>0,00 t</td><td>152,67 t</td><td>0,00 t</td><td>0,13 t</td><td>12 050,21 t</td></t<>	Vallauris	2 718,28 t	2 071,49 t	2 232,35 t	0,00 t	1852,08 t	1087,08 t	642,18 t	850,03 t	328,74 t	115,18 t	0,00 t	152,67 t	0,00 t	0,13 t	12 050,21 t
171021 256.841 0.0001 0.0001 0.0001 156.901 0.0001	Apports hors déchèterie	7 035,44 t	117,06 t	466,74 t	0,00 t	4 275,78 t	878,26 t	436,43 t	0,00 t	191,90 t	1278,80t	689,30 t	42,06 t	0,00 t	0,00 t	15 411,77 t
177,024 256,844 0,000 156,90 0,000 156,90 0,000 166,00 18,89 0,000 16,89 0,000 16,90 0,000 16,90 0,000 16,90 0,000 16,90 0,000 16,90 0,000 16,90 0,000	Total CASA	22 099,18 t	10 224,14 t	7 969,15 t	679,40 t	10 702,86 t	6 136,46 t	1965,73t	2492,97 t	925,16 t	1724,04 t	689,30 t	462,84 t	1,55 t	0,69 t	66 073,47 t
Cloud 105,96t Cloud Cloud 156,90t Cloud	Puget-Théniers	171,02 t	256,84 t	0,00 t	0,00t	279,22 t	180,06t	99,18t	111,40 t	61,88 t	0,00 t	0,00 t	38,82 t	0,00 t	0,03 t	1198,45 t
erial 0,000t 221,50t 5,04t 0,00t 223,51t 164,00t 66,18t 111,62t 40,36t 0,00t 0,00t 42,83t 1,94t 0,00t r/1 0,00t 192,17t 223,02t 121,14t 0,00t 27,28t 0,00t 1,94t 0,00t -361,28t -160,16t -93,03t 0,00t -262,21t -91,39t -22,64t -99,85t -26,29t 0,00t -4,36t 0,00t -0,30t 0,00t -0,30t 0,00t -0,30t 0,00t -0,30t 0,00t -0,30t 0,00t	Roquesteron	0,00 t	105,96 t	0,00 t	0,00 t	156,90 t	0,00t	26,81t	0,00 t	18,89 t	0,00 t	0,00 t	9,57 t	0,00 t	0,00 t	318,13 t
erio 0,000 t 0	Valberg	0,00 t	221,60 t	5,04 t	0,00 t	233,51 t	164,00 t	66,18 t	111,62 t	40,36 t	0,00 t	0,00 t	42,83t	1,94 t	0,00 t	887,08 t
-361/281 584,40t 5,04t 669,63t 344,06t 192,17t 223,02t 121,14t 0,000t 27,26t 194,17t 1,94t 0,000t -361/281 -160,16t -93,03t 0,000t -262,21t -91,33t -22,64t -99,85t -26,23t 0,000t -4,36t 0,000t -0,214 -39,85t -22,63t 0,000t -3,36t 0,000t -3,36t 0,000t -3,36t 0,000t -3,36t 177,69t 456,67t 144,63t 147,90s 142,93t 144,63t 144,63t 147,90s 144,63t 144,63t 147,90s 144,63t 144,63t 147,90s 144,63t 144,63t 147,90s 144,63t	Apports hors déchèterie	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	27,26 t	0,00 t	0,00t	0,00 t	27,26t
-361/281 -160,16t -93,03t 0,00t -262,21t -91,39t -22,64t -99,85t -26,29t 0,00t -0,30t -0,30t -4,36t 0,00t -0,00t -0,00t	Total CCAA	171,02 t	584,40 t	5,04 t	0,00 t	669,63 t	344,06 t	192,17 t	223,02t	121,14 t	0,00t	27,26 t	91,21 t	1,94 t	0,03t	2 430,92 t
1053,15t 627,69t 68,09t 0,00t 2139,97t 177,69t 43.06t 144,63t 31,22t 117,55t 0,58t 45,00t 0,00t 0,0t 0,	Apports SMED à UNIVALOM	-361,28 t	-160,16 t	-93,03 t	0,00 t	-262,21t	-91,39 t	-22,64 t	-99,85 t	-26,29 t	0,00 t	-0,30 t	-4,36 t	0,00 t	-0,02 t	-1121,53 t
32121,10t 18533,39t 10 977,93t 679,40t 18734,28t 8451,97t 3032,85t 4587,67t 1479,03t 2490,25t 1292,63t 777,42t 3,95t 1,12t	Apports UNIVALOM au SMED	1053,15 t	627,69 t	68,09 t	0,00 t	2 139,97 t	177,69 t	43,06 t	164,63 t	31,22 t	11,75 t	0,58t	4,58 t	0,00 t	0,00 t	4 322,41t
els -9822,39t -6270,89t -2024,64t -385,34t -4519,49t -2899,3t -525,67t -534,63t -127,36t -398,00t 0,00t -14,62t 0,00t -0,17t 0,01t 0	TOTAL UNIVALOM	32 121,10 t	13 533,39 t	10 977,93 t	679,40 t	18 734,28 t	8 451,97 t	3 032,85 t	4 567,67 t	1479,03t	2 430,25 t	1292,63t	777,42 t	3,95t		98 082,99 t
22 29871t 7262,50t 8 953,29t 294,06t 14214,79t 5552,67t 2507,18t 4 033,04t 1351,67t 2 032,25t 1292,63t 762,80t 3,95t	Apports professionnels	-9 822,39 t	-6 270,89 t	- 2 024,64 t	-385,34 t	-4 519,49 t	-2 899,3 t	-525,67 t	-534,63 t	-127,36 t	-398,00 t	0,00 t	-14,62 t	0,00 t		-27 522,50 t
	TOTAL UNIVALOM hors professionnels	22 298,71 t	7 262,50 t	8 953,29 t	294,06 t	14 214,79 t	5 552,67 t	2 507,18 t	4 033,04 t	1 351,67 t	2 032,25 t	1292,63t	762,80 t	3,95 t	0,95 t	70 560,49 t

hors professionnels	22 298,71 t	7262,50 t 8 953,29 t		294,06 t	294,06 t 14 214,79 t 5 552,67 t		2 507,18 t	2 507,18 t 4 033,04 t 1 351,67 t	1351,67 t	2 0 32,25 t	2032,25t 1292,63t	762,80 t	3,95 t	0,95 t	0,95t 70 560,49 t
Coût transport à la tonne	25€	⊕ 6	17€	34£	30€	38€	31€	⊕ 0	90	94E	€		⊕0	7	
Coût traitement à la tonne	29€	28€	87€	213€	120€	93€	-164€	90	⊕0	30	90	Voir détail tableau 2	9 0	<u>ip</u>	
Coût transport et traitement à la tonne	84€	37€	105€	247€	150€	131€	-132€	90	⊕ 0	94€	0€		90	<u>+</u>	

ANNEXE 9 (SUITE)

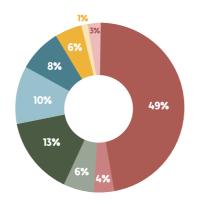
TONNAGES 2023	BOUTEILLES DE GAZ	EXTINCTEURS	DMS	ECO DDS	PILES	BATTERIES	HUILES ALIMENTAIRES	PNEUS	HUILES DE VIDANGE	AMPOULES ET NÉONS	тотаг ррм
Mouans-Sartoux	13,94 t	0,88 t	20,46 t	11,35	0,53 t	4,37 t	0,00 t	5,01t	4,76 t	0,90 t	62,20 t
Apports hors déchèterie	1,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	1,00 t
Total CAPG	14,94 t	0,88 t	20,46t	11,35 t	0,53 t	4,37 t	0,00 t	5,01 t	4,76 t	0,90 t	63,20 t
Le Cannet	25,84 t	1,34 t	16,62 t	27,84 t	1,17 t	6,97 t	1,00 t	4,76 t	4,95 t	0,62t	91,11 t
Mougins	17,98 t	4,17 t	24,94 t	12,10 t	0,26 t	1,13 t	0,38 t	0)00 t	4,77 t	0,60 t	66,33 t
Apports hors déchèterie	2,50 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0)00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	2,50 t
Total CAPL	46,32 t	5,51 t	41,56 t	39,94 t	1,44 t	8,10 t	1,38 t	4,76 t	9,72 t	1,22 t	159,95 t
Antibes	0,00 t	0,00 t	0,84 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	5,62 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	6,46 t
Bezaudun	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0)00 t	0,00 t	0)00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t
Cipières	5,60 t	0,62t	3,07 t	1,27 t	0,18 t	0)00 t	0,00 t	17,41t	1,08 t	0,00 t	29,23 t
La Colle-sur-Loup	12,94t	0,67 t	13,47 t	12,74 t	0,99 t	3,74 t	0,64t	0,00 t	2,92 t	0,67 t	48,78 t
Roquefort-les-Pins	14,25 t	0,95 t	22,52 t	14,35 t	0,72 t	7,34 t	1,69 t	10,12 t	4,50 t	0,65t	77,09 t
Valbonne	35,46 t	1,35 t	31,39 t	15,13 t	1,22 t	4,36 t	1,43 t	10,37t	5,31 t	0,54 t	106,56 t
Vallauris	46,10 t	3,45 t	55,80 t	25,90 t	2,25 t	0)00 t	1,78 t	8,56 t	7,56 t	1,27 t	152,67 t
Apports hors déchèterie	13,60t	0,46 t	5,14 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	22,57 t	0,00 t	0,29 t	42,06 t
Total CASA	127,95t	7,50 t	132,23 t	69,39 t	5,35 t	15,44 t	11,16 t	69,03 t	21,37 t	3,42 t	462,84 t
Puget-Théniers	6,88 t	0,57 t	13,67 t	0,00 t	0,55 t	0,00 t	0,20 t	14,68 t	1,89 t	0,38 t	38,82 t
Roquesteron	3,05 t	0,00 t	4,95t	0,00 t	0,52 t	0,00 t	0,45 t	0,00 t	0,45t	0,15 t	9,57 t
Valberg	4,26 t	0,00 t	11,85t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	2,30 t	20,86 t	3,42 t	0,14 t	42,83 t
Apports hors déchèterie	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t
Total CCAA	14,18 t	0,57 t	30,47 t	0,00 t	1,07 t	0,00 t	2,95 t	35,54 t	5,76 t	0,67t	91,21t
Apports SMED à UNIVALOM	-0,36 t	-0,08 t	-1,72 t	-0,21t	0,00 t	-0,36 t	-0,14 t	-0,73 t	-0,20 t	-0,56 t	-4,36 t
Apports UNIVALOM au SMED	0,06 t	0,00 t	3,48 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,07 t	0,47 t	0,48 t	0,02 t	4,58 t
TOTAL UNIVALOM	203,09 t	14,38 t	226,48 t	120,47 t	8,39 t	27,55 t	15,42 t	114,08 t	41,89 t	5,67t	777,42 t
Apports professionnels	-1,56 t	-0,62 t	-5,06 t	-3,41t	-0,48 t	-0,27 t	-0,04 t	-0,51 t	-0,88 t	-1,79 t	-14,62 t
TOTAL UNIVALOM hors professionnels	201,83 t	13,76 t	221,42 t	117,06 t	7,91 t	27,28 t	15,38 t	113,57 t	41,01 t	3,88 t	762,80 t
Coût transport à la tonne		() ()	7	0€	€0		į	0€	90	90	795€
Coût traitement à la tonne	⊗/⊗ #	Z 485€	134/€	90	90	-558€	-1/6€	0€	90	90	
Coût transport et traitement à la tonne	878€	2 485€	1347€	90	90	-558€	-176€	0€	90	90	795€

ANNEXE 10 : GISEMENT DES OMA ET DÉCHETS HORS OMA PAR EPCI MEMBRE

	DÉCHETS	CAPG	CACPL	CASA	CCAA	Apports SMED à UNIVALOM	Apports UNIVALOM au SMED	UNIVALOM	Apports profes- sionnels	UNIVALOM hors pro- fessionnels
	Omr	4 125,27	35 291,52	76 396,29	2 733,64	-	-	118 546,72	-13 407,6	105 139,12
	Verre	465,15	2 497,11	6 279,44	339,89	-	-	9 581,59	-164,40	9 417,19
OMA	EMR et papiers	602,90	4 456,58	8 964,51	510,31	-	-	14 534,29	-1788	12 746,29
	TOTAL OMA	5 193,32	42 245,21	91 640,24	3 583,84		-	142 662,6	-15 360	127 302,6
	Végétaux	3 029,17	6 129,86	22 099,18	171,02	-361,28	1 053,15	32 121,1	-9 822,39	22 298,71
	Gravats	1 370,76	3 915,24	18 193,29	589,44	-253,19	695,78	24 511,32	-8 295,53	16 215,79
	Plâtre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	679,40	-385,34	294,06
	Encombrants	752,21	4 731,82	10 702,86	669,63	-262,21	2 139,97	18 734,28	-4 519,49	14 214,79
	Mobilier	470,88	1 316,02	2 492,97	223,02	-99,85	164,63	4 567,67	-534,63	4 033,04
	Bois	598,94	1286,21	6 136,46	344,06	-91,39	177,69	8 451,97	-2 899,30	5 552,67
	Ferrailles	232,91	621,62	1965,73	192,17	-22,64	43,06	3 032,85	-525,67	2 507,18
	DEEE	113,71	314,09	925,16	121,14	-26,29	31,22	1479,03	-127,36	1 351,67
	Cartons	272,92	421,54	1724,04	0,00	0,00	11,75	2 430,25	-398,00	2 032,25
Déchets	Textiles	379,00	196,79	689,3	27,26	-0,30	0,58	1292,63	0,00	1292,63
Ménagers hors OMA	Bouteilles de gaz	14,94	46,32	127,95	14,18	-0,36	0,06	203,09	-1,56	201,53
	Extincteurs	0,88	5,51	7,5	0,57	-0,08	0,00	14,38	-0,62	13,76
	DMS + Eco DDS	31,81	81,50	201,62	30,47	-1,93	3,48	346,95	-8,47	338,48
	Piles	0,53	1,44	5,35	1,07	0,00	0,00	8,39	-0,48	7,91
	Batteries	4,37	8,10	15,44	0,00	-0,36	0,00	27,55	-0,27	27,28
	Huiles alimentaires	0,00	1,38	11,16	2,95	-0,14	0,07	15,42	-0,04	15,38
	Pneus	5,01	4,76	69,03	35,54	-0,73	0,47	114,08	-0,51	113,57
	Huiles de vidange	4,76	9,72	21,37	5,76	-0,20	0,48	41,89	-0,88	41,01
	Ampoules et Néons	0,90	1,22	3,42	0,67	-0,56	0,02	5,67	-1,79	3,88
	ASL	0,00	0,46	1,55	1,94	0,00	0,00	3,95	0,00	3,95
	Petits flux	0,12	0,30	0,69	0,03	-0,02	0,00	1,12	-0,17	0,95
	TOTAL hors OMA	7 283,82	19 093,9	66 073,47	2 430,92	-1 121,53	4 322,41	98 082,99	-27 522,5	70 560,49
тот	AL en tonnes	12 477,14	61 339,11	157 713,71	6 014,76	-1 121,53	4 322,41	240 745,59	-42 882,5	197 863,09







ANNEXE 11 - PRODUCTION DE DÉCHETS 2023 PAR HABITANT

			Production	Torra	D
DÉ	CHETS	TONNAGES TRAITÉS	en kg/an/habitant tonnages professionnels inclus	Tonnages traités hors professionnels	Production en kg/an/habitant hors professionnels
	OMR	118 546,72	414	105 139,12	367
ОМА	Verre	9 581,59	33	9 417,19	33
	EMR et papiers	14 534,29	51	12 746,29	45
	Végétaux	32 121,10	112	22 298,71	78
	Gravats	24 511,32	86	16 215,79	57
	Plâtre	679,40	2	294,06	1
	Encom- brants	18 734,28	65	14 214,79	50
	Mobilier	4 567,67	16	4 033,04	14
	Bois	8 451, 97	30	5 552,67	19
	Ferrailles	3 032,85	11	2 507,18	9
	DEEE+ Ampoules et néons	1484,70	5	1 355,55	5
Déchets Ménagers hors OMA	Cartons	2 430,25	8	2 032,25	7
	Textiles	1292,63	5	1292,63	5
	Bouteilles de gaz	203,09	1	201,53	1
	Extincteurs	14,38	0	13,76	0
	DMS + EcoDDS	346,95	1	338,48	1
	Piles	8,39	0	7,91	0
	Batteries	27,55	0	27,28	0
	Huile alimentaire	15,42	0	15,38	0
	Pneus	114,08	0	113,57	0
	Huile de vidange	41,89	0	41,01	0
	ASL	3,95	0	3,95	0
	Petits Flux	1,12	0	0,95	0
TOTAL en to	onnes	240 745,59	841	197 863,09	69 [.]

Gravats

ANNEXE 12 - FICHE D'IDENTITÉ DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Données financières du Contrat de Partenariat Public Privé:

DÉPENSE	S	RECE	TTES
Redevance R 1-2 et R 1-2bis	2 365 234 € HT	Garantie vente électricité	9 223 430 € HT
Redevance R 1-3	114 140 € HT	Apports extérieurs	1535 925 € HT
Incinération des ordures ménagères	12 638 402 € HT	Incinération déchets exceptionnels	200 € HT
		Occupation du domaine UNIVALOM	500 € HT
TOTAL	15 117 776 € HT	TOTAL	10 760 055 € HT

Dépenses

- R1-2 et R1-2bis: Redevances de confortement du contrat. Part liée au coût d'investissement initial (2006) versée à compter de la date d'acceptation des ouvrages (2009). Remboursement du capital investi et des intérêts.
- R1-3: Application de l'avenant 3. Part liée au coût d'investissement de travaux complémentaires (2009). Remboursement du capital investi et des intérêts.

Recettes

- Les recettes sont constituées de :
- > La garantie vente électricité: vente sur le marché libre de la production électrique de l'usine + compensation si la production minimum fixée au contrat n'est pas atteinte.
- > Les apports extérieurs pour la compensation des vides de four : incinération de déchets non produits par les collectivités adhérentes à UNIVALOM.
- > L'incinération déchets exceptionnels: incinération de saisie des douanes, de végétaux contaminés par des parasites...
- > L'occupation du domaine UNIVALOM: « loyer » versé pour l'occupation du terrain.

Les analyses des rejets gazeux :

L'ensemble des mesures réalisées par les analyseurs en continu ou par un laboratoire externe semestriellement démontre la conformité des rejets atmosphériques de l'UVE :

Paramètres	Unité	Valeur moyenne Ligne 1	Valeur moyenne Ligne 2	Seuils réglementaires
Débit	KNm3/h (1)	30,69736	27,70570583	(2)
Teneur en O ₂	% v/sec	11,17	11,23	(2)
Teneur en H ₂ O	% v/humide	16,17	15,64	(2)
Teneur en NOx (oxyde d'azote)	mg/Nm³ (1)	65,28	64,94	80
Teneur en CO	mg/Nm³ (1)	2,92	3,58	50
Poussière totales	mg/Nm³ (1)	0,5	1,64	10
Teneur en HCL (Acide chlorhydrique)	mg/Nm³ (1)	6,87	6,7	10
Teneur en HF (Acide fluorhydrique)	mg/Nm³ (1)	0,06	0,05	1
Teneur en SO₂ (Oxydes de soufre)	mg/Nm³ (1)	5,15	2,57	50
Teneur en NH₃ (Ammoniac)	mg/Nm³ (1)	0,32	0,13	30
Teneur en COT (Composés organiques volatils)	mg/Nm³ (1)	0,12	0,23	10
Cadmium + Thallium (3)	mg/Nm³ (1)	0,0002825	0,00026975	0,05
Mercure (3)	mg/Nm³ (1)	0,0009	0,0004	0,05
Autres métaux lourds (Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, V) (3)	mg/Nm³ (1)	0,02	0,017	0,5
Teneur en PCDD / PCDF (dioxines/furanes)	ng I- TEQ _{otan} /Nm3	0,023575	0,0203	0,1

- (1): Concentration sur fumées sèches ramenées à 11 % de $\rm O_2$ (oxygène)
- (2): Pour information, pas de seuil réglementaire
- (3): Mesures semestrielles par un laboratoire externe

ANNEXE 13 - REVUE DE PRESSE



Interview radio en direct pour France Bleu Azur, Passage télé sur BFM TV et France 3 Côte d'Azur... Et de nombreux reportages TV et Radio sur les chaines et radios locales : France Bleu, BFM TV, France TV...

VII. ANNEXES

ANNEXE 14 - TERMINOLOGIE ET MODES DE CALCUL

Apport volontaire: Apport des déchets en des lieux prédéterminés gérés par les collectivités ou des sociétés privées. Il peut s'agir de contenants enterrés, semi-enterrés ou aériens.

Biodéchet: (Art. L541-8 du code de l'environnement) Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine, issus notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

Bois : Sont compris dans cette catégorie les encombrants ménagers en bois, les palettes, les déchets de bois, poutres, chutes de bois, panneaux de particules et de placage de bois, les souches, branches de diamètre supérieur à 12 cm, les déchets d'écorces et de liège, soirres de hois

CASA: Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

CAPG: Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

CAPCL : Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

CCAA: Communauté de Commune des Alpes d'Azur

Centre de Valorisation Organique (CVO): Unité de traitement biologique des ordures ménagères et autres déchets organiques (déchets verts, fraction fermentescible des OM, ...) par compostage ou méthanisation. Le CVO valorise la matière organique sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NEU 44 051

Co-incinération: Opération visant à produire de l'énergie ou des produits matériels en utilisant des déchets comme combustible habituel ou d'appoint. [CSR pour les cimenteries]

Collecte: Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets pour les acheminer vers un lieu de tri, de transfert, de valorisation ou de traitement.

Collecte en porte à porte : Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

Collecte en point de regroupement : Mode d'organisation de la collecte dans lequel un ou plusieurs bacs de collecte sans identification desservent plusieurs foyers.

Collecte sélective / séparée : collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique (un recyclage ou une valorisation biologique).

Compost: Matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol. Les composts fabriqués à partir de déchets sont définis par la norme AFNOR NFU 44051.

Compostage à domicile: Compostage par les particuliers de leurs propres déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine, de potager, etc...). Le compostage à domicile peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.

Compostage de proximité: Les habitants d'un quartier peuvent venir composter dans une ou plusieurs plateformes de compostage collectives de grand volume installées dans leur quartier.

CPPP: Contrat de Partenariat Public Privé

CSR: Combustible Solide de Récupération (Art.R541-8-1

du code de l'environnement)

Déchet non dangereux solide, non valorisable sous forme de matière, préparé pour être utilisé comme combustible dans une installation relevant de la rubrique 2971 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Reste un combustible solide de récupération.

CTHP: Centre de Tri de Haute Performance

Déchet: Selon la loi du 15/07/1975: « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Déchets d'activité économique : (Art. L541.8 du code de l'environnement) tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage.

DDM (Déchets Dangereux des Ménages): Déchets des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides....). Dans ce rapport, les DDM regroupent les piles, les batteries, les pneus, les huiles alimentaires et de vidange et les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).

Déchets d'emballages : Emballages, matériaux d'emballages, dont le détenteur final, qui sépare l'emballage du produit qu'il contenait, se défait. Ceci n'inclut pas les déchets de fabrication d'emballages. Par emballage, on désigne toute forme de contenant ou de support destiné à contenir un produit, pour en faciliter le transport ou la présentation à la vente.

DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement): Les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail.

Déchets encombrants des ménages (ou encombrants) : Déchets occasionnels de l'activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés en porte à porte.

Déchets encombrants des ménages (ou encombrants) : Déchets occasionnels de l'activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés en porte à porte.

DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / D3E) : Ils comprennent le Gros Electroménager appelé GEM (froid et hors froid), les petits appareils ménagers (PAM), le matériel de télévision, Hi-fi, les instruments de musique électrifiés,... les équipements informatiques et de télécommunication, le matériel d'éclairage, les instruments de contrôle et de surveillance.

Déchets fermentescibles : Déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.

Déchets Ménagers : (Art.L541-8 du Code de l'environnement) tout déchet, dangereux ou non dangereux ; dont le producteur est un ménage.

ANNEXE 14 (SUITE)

DMA (Déchets Ménagers et Assimilés): Déchets communs non dangereux (par opposition aux déchets dangereux) des ménages ou provenant des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, séparer les déchets des ménages des autres déchets (entreprises...).

DMS (Déchets Ménagers Spéciaux): Il s'agit des déchets peintures, vernis, colles, graisses, produits phytosanitaires, aérosols, tubes fluorescents et lampes, solvants et hydrocarbures, films radiographiques, acides et bases, produits dangereux divers, bidons et emballages plastiques vides souillés, médicaments, etc...

Déchets municipaux : Ensemble des déchets dont l'élimination (au sens donné par les textes législatifs) relève de la compétence des communes.

DND (Déchets Non Dangereux ou banals): Est non dangereux (ou banal) un déchet qui n'appartient à aucune des catégories suivantes: déchets dangereux, déchet inerte, déchet radioactif.

DNM (appelés aussi DIB) : Déchets Non Ménagers produits par les entreprises, les services communaux et les administrations.

Déchet ultime (au sens de la loi) : « Est ultime un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ».

Telle qu'elle est présentée dans le Code de l'Environnement, la définition du déchet ultime se veut avant tout évolutive. Elle est adaptable dans le temps, puisqu'elle varie en fonction de l'avancée des progrès techniques réalisés en matière de traitement des déchets. Elle est aussi adaptable dans l'espace, et s'interprète différemment selon le contexte et la spécificité territoriale.

Déchets verts ou déchets végétaux : Résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, etc. ..., des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).

Déchèterie: Espace aménagé, gardienné et clôturé dans lequel les particuliers et les professionnels peuvent venir déposer leurs déchets en respectant des consignes de tri.

Dépôt sauvage: Abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de déchets de toutes sortes. Ils se distinguent des décharges brutes, qui sont des installations non autorisées faisant l'objet d'apports réguliers de déchets (encombrants, déchets verts...).

Elimination: Dans la loi de 1975, l'élimination regroupe l'ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique des déchets, soit toute la gestion des déchets.

EMR: Emballages Ménagers Recyclables

FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères): Elle comprend la fraction putrescible des OM (déchets de cuisine et la part des déchets verts des ménages jetés avec les ordures dans la poubelle) et éventuellement les papiers-cartons et le bois.

Gravats propres (ou inertes): Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles

ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (cf. arrêté du 15 mars 2006).

Gravats sales : Gravats contenant des déchets indésirables non inertes, stockés en ISDND (non valorisables).

ISD (Installation de Stockage des Déchets): Lieu de stockage permanent des déchets. On distingue :

- l'ISDD, recevant des déchets dangereux,
 l'ISDND, recevant les déchets ménagers et as
- l'ISDND, recevant les déchets ménagers et assimilés non dangereux,
- l'ISDI, recevant les inertes (ou gravats propres).

Mâchefers: Résidus minéraux résultant de l'incinération des déchets et sortant du four. Ils peuvent être valorisés, essentiellement en infrastructure routière, ou stockés en ISDND. Le poids des mâchefers, déterminé après extraction des métaux, est exprimé en poids brut (ou frais) et en poids sec (matière sèche).

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA): Déchets « de tous les jours » issus de l'activité domestique des ménages. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles (ci-dessous) et les collectes sélectives (verre, journaux magazines, emballages, matières fermentescibles, ...), mais ne comprennent pas les encombrants.

Ordures Ménagères au sens usuel ou Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) appelées aussi OM grises: Les ordures ménagères « en mélange » sont ainsi dénommées lorsqu'elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives. Elles sont constituées de déchets en mélange.

Prévention : Les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par la collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi :

- la réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution.
- les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers, ...): c'est ce flux que l'on cherchera à approcher dans les rapports annuels.

Impact prévention (en kg/hab.an) =

(tonnage OM (OMR + collectes sélectives) de l'année

Population année n

- (tonnage OM année n-1) population année n – 1
- les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.

Réemploi: opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent.

Refus de tri ou de compostage : Indésirables écartés lors du tri. Le taux de refus s'exprime de la façon suivante : quantité d'indésirables destinée au traitement/ quantité totale de déchets triés ou admis sur l'unité de traitement.

REFIOM (Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) : Résidus issus du dépoussiérage et du traitement des fumées des incinérateurs.



ANNEXE 14 (SUITE)

REP (Responsabilité Elargie du Producteur): Démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur des produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets. Le principe est de rendre le producteur initial solidairement, responsable des effets de la vie (et de la mort) de son produit.

Recyclerie: Etablissement ayant pour objectif principal de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains matériaux considérés comme des déchets.

Réutilisation: Opération par laquelle un bien de caractéristiques définies à cette fin est utilisé à nouveau sans transformation un certain nombre de fois pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu (cas des bouteilles en verre récupérées entières).

SMED: Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets (Cannes, CACPG hors Mouans-Sartoux, CCAA).

Syndicat mixte : Le syndicat mixte est un type de structure de coopération intercommunale qui existe en France, créé par le décret-loi du 31 octobre 1935, afin de permettre à des collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics.

On parle de syndicat mixte car la structure associe des collectivités de natures différentes, des Communes et une communauté d'agglomération ou un département, par exemple, ou encore un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Taux de valorisation des déchets : La valorisation des déchets recouvre :

- le réemploi ou la réutilisation (voir définition),
- la valorisation matière et la valorisation organique (voir définition),
- la valorisation énergétique (voir définition).

Le taux de valorisation des ordures ménagères ou des apports en déchèterie est calculé de la façon suivante :

Taux de valorisation (en %) = tonnage réellement valorisé/ tonnage collecté ou reçu en déchèterie

Le tonnage valorisé inclut toutes les formes de valorisation (voir ci-dessus), y compris la valorisation des inertes.

NB · bien séparer d'une part le taux de valorisation, et d'autre part le taux de collecte en vue d'une valorisation, qui inclut les refus de tri (uniquement la fraction non valorisée).

TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) :

Taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des ordures ménagères.

Traitement: Ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation. Le stockage en ISDND est considéré comme un mode de traitement.

UNIVALOM: Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers (nouveau sigle du SIDOM par arrêté préfectoral du 17 décembre 2009).

UVE : Unité de Valorisation énergétique, Usine d'incinération des OM avec valorisation de l'énergie.

Valorisation énergétique: récupération de la chaleur émise lors de l'incinération, lors d'un autre traitement thermique ou lors d'une stabilisation biologique (stockage ou méthanisation), et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

Tonnage valorisé sous forme d'énergie = tonnage incinéré – REFIOM et mâchefers

Valorisation matière: opération visant à introduire aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Tonnage valorisé = tonnage entrant en centre de tri – refus non valorisés

Valorisation organique: opération visant à transformer la fraction fermentescible des déchets en compost. La valorisation organique est définie sur la base des tonnages de matières organiques entrants en centre de traitement biologique (et non sur les tonnages de compost).

Tonnage valorisé = tonnage entrant – refus de compostage



Nous donnons de la valeur à vos déchets!

Prévention - Traitement - Valorisation

Retrouvez toutes les informations sur **univalom.fr**

© 04 93 65 48 07

contact@univalom.fr



